

**STELLA  
JONES**



# Rapport de durabilité 2025



# Table des matières



Utiliser le menu interactif

Cliquez le bouton à trois barres, à gauche de la page, pour retourner à la table des matières ou cliquez sur les flèches pour aller à la page précédente ou à la page suivante.

## Introduction 3

- À propos de notre rapport
- Faits saillants de 2025
- Message du président et chef de la direction
- Stratégie de durabilité

## Gouvernance du développement durable 7

- Objectifs et composition des organes de gouvernance
- Chaîne de valeur
- Politiques
- Importance relative

## Santé et sécurité 11

## Changements climatiques et émissions de GES 13

## Nos employés 16

## Protection de l'environnement 18

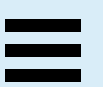
## Peuples autochtones 20

## Chaîne d'approvisionnement responsable 22

## Gouvernance des risques 25

## Annexes 28

- Mise en garde au sujet des déclarations prospectives
- Méthodologie de comptabilisation des données de performance de durabilité
- Données de performance de durabilité
- Rapport d'assurance limitée d'un praticien indépendant – Émissions de gaz à effet de serre (« GES ») de Stella-Jones Inc.



## INTRODUCTION

# À propos de notre rapport

Bienvenue dans le rapport de durabilité 2025 de Stella-Jones (le « Rapport »). Ce rapport présente les activités et initiatives mises en œuvre par notre organisation du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025.

À l'instar de l'évolution du cadre réglementaire canadien, le présent rapport a été préparé en conformité avec les Normes canadiennes d'information sur la durabilité NCID 1 (*Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité*) et NCID 2 (*Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*), qui constituent désormais notre cadre principal pour la communication d'informations financières liées à la durabilité. Nous continuons de faire référence aux normes de la Global Reporting Initiative (« GRI ») et du Sustainability Accounting Standards Board (« SASB ») afin de fournir une vue d'ensemble complète de nos impacts et de notre performance sectorielle.

Conformément à notre engagement envers l'intégrité des données, Stella-Jones a obtenu une assurance limitée concernant ses émissions de gaz à effet de serre (« GES ») de portée 1 et 2 pour l'année 2025. Le présent rapport a été examiné et approuvé par l'équipe de la haute direction et par le conseil d'administration.

Ce rapport passe en revue nos performances et nos réalisations au cours de l'année 2025. Alors que nous entamons les deux dernières années de notre stratégie de durabilité quinquennale, nous avons entrepris une refonte complète de cette dernière. Ce processus permettra d'évaluer les

progrès réalisés par rapport à nos objectifs fondamentaux, de viser une ambition accrue et de garantir que notre stratégie continue de générer de la valeur à long terme pour notre entreprise et nos parties prenantes. Les lecteurs peuvent s'attendre à une meilleure harmonisation avec les normes CSDS et à une focalisation plus précise sur les enjeux d'importance relative, alors que nous progressons vers une intégration de l'information financière et de la durabilité d'ici 2028.

Dans le présent rapport, les termes « la Société », « Stella-Jones », « nous », « notre » et « nos » renvoient collectivement à Stella-Jones Inc. et ses filiales, sauf indication contraire du contexte.

Tous les montants exprimés dans le présent rapport sont en dollars canadiens (« \$ CA »), sauf indication contraire.

Le rapport est disponible en anglais et en français, et tous les rapports des années précédentes peuvent être consultés dans la section intitulée « Relations avec les investisseurs » de notre site Web. Nous vous invitons à nous soumettre vos questions et à nous faire part de vos commentaires sur nos programmes de développement durable à l'adresse [sustainability@stella-jones.com](mailto:sustainability@stella-jones.com).



# Faits saillants de 2025

## Santé et sécurité



**18%** Réduction annuelle de 18 % du taux total des incidents enregistrables

**24%** Réduction annuelle de 24 % des cas DART\*

## Changements climatiques et émissions de «GES»\*\*



**23%** Réduction annuelle de 23 % des émissions absolues de GES des champs d'application 1 et 2

**4X** Multiplication par quatre de l'utilisation de l'énergie solaire produite sur place

## Nos employés



**40%** des postes salariés ont été pourvus au moyen de promotions en interne

**66%** Taux d'engagement des employés de 66 %, supérieur au seuil de référence de 62 %

## Peuples autochtones



**96%** des employés salariés canadiens ont suivi la formation de sensibilisation à la culture autochtone

Finalisation de notre partenariat avec des peuples autochtones de Colombie-Britannique dans une entreprise forestière

## Chaîne d'approvisionnement responsable



**100%** des semis plantés dans les tenures de gestion forestière de Stella-Jones étaient des espèces indigènes

**11%** des fournisseurs par volume de dépenses ont suivi une formation sur les droits de la personne offerte par Stella-Jones

## Gouvernance des risques liés aux facteurs de durabilité



**100%** des employés salariés ont complété l'attestation annuelle de prise de connaissance des politiques

Mise à jour du processus d'importance relative de la Société pour s'aligner sur les normes canadiennes d'information sur la durabilité (« NCID »)

\*Un cas DART fait référence aux incidents qui entraînent des journées d'absence, d'activité restreinte ou de transfert d'emploi.

\*\*Gaz à effet de serre

## INTRODUCTION

# Message du président et chef de la direction

Chères parties prenantes,

Trois ans après le lancement de notre stratégie de durabilité quinquennale, la voie à suivre est plus claire et les bases que nous avons posées sont plus solides. Ce qui avait commencé comme un ensemble d'engagements ambitieux s'est transformé en quelque chose de plus significatif : une façon d'exercer nos activités véritablement intégrée à nos six piliers stratégiques et ressentie dans l'ensemble de notre organisation.

2025 a été une année de croissance à tous les niveaux — sur le plan opérationnel grâce aux acquisitions stratégiques de Locweld Inc. et Brooks Manufacturing Co., et dans la profondeur de nos ambitions en matière de durabilité. Ces ajouts élargissent nos capacités et, avec elles, notre responsabilité de monter l'exemple sur une empreinte encore plus large.

Rien ne compte plus pour nous que la **sécurité et le bien-être** de chaque personne liée à nos activités. En 2025, je suis fier de rapporter une réduction de 18 % de notre taux total des incidents enregistrables, le portant à 2,5, soit en deçà de notre cible de 3,1, et une réduction de 24 % des cas DART (un cas DART fait référence aux incidents qui entraînent des journées d'absence, d'activité restreinte ou de transfert d'emploi), ce qui représente 14 blessures de moins par rapport à 2024. Ces résultats reflètent l'engagement soutenu de nos équipes de première ligne et l'évolution continue de notre système de gestion de la sécurité SHIELD, qui a été renforcé encore davantage cette année suite à la mise en place d'un nouveau programme de déplacements sur rail en usine et à une mise à jour de notre politique de divulgation ESS intégrant des services professionnels de triage infirmier. Pourtant, même si ces avancées méritent d'être célébrées, nous sommes conscients que notre travail est loin d'être terminé. En 2025,

nous avons vécu la perte tragique d'un fournisseur sur l'un de nos sites — un moment qui a renforcé notre détermination à nous assurer que chaque personne qui pénètre sur notre propriété rentre chez elle en toute sécurité. Je tiens également à souligner la résilience exceptionnelle dont a fait preuve notre équipe de Brierfield, en Alabama, à la suite d'un important incendie dans nos installations en juillet 2025. Leur réaction a témoigné de la valeur d'une préparation rigoureuse aux situations d'urgence, et je suis profondément reconnaissant qu'aucun employé de Stella-Jones n'ait été blessé.

Nous sommes également fiers d'annoncer une réduction de 23 % de nos émissions de GES de champs d'application 1 et 2, une étape importante et significative vers notre objectif pour 2030 d'une **réduction de 32 %** par rapport à notre année de référence 2022. Cette réduction a été soutenue en grande partie par notre accord de crédits d'énergie renouvelable conclu avec le parc éolien de Mesquite, au Texas, et par nos installations solaires de Clanton, en Alabama, et de Cameron, au Wisconsin. Les premiers projets in situ de notre programme d'efficacité énergétique produisent désormais des résultats concrets — notamment des systèmes de récupération de chaleur résiduelle, des mises à niveau des systèmes de vapeur et des variateurs de fréquence à travers notre réseau. Bien que nos évaluations des technologies de cogénération et de pompes à chaleur industrielles aient confirmé qu'elles ne sont pas actuellement adaptées à nos activités, l'analyse rigoureuse a permis d'affiner de manière significative notre feuille de route de réduction des GES d'ici 2030 et de préciser notre affectation des capitaux. Nous demeurons confiants et déterminés dans notre trajectoire de décarbonation.

L'une des réalisations dont je suis le plus fier cette année est le progrès significatif accompli dans nos relations avec les peuples autochtones. En 2025, 96 % de nos employés salariés canadiens avaient complété une formation de sensibilisation à la culture autochtone — une augmentation remarquable qui reflète un engagement organisationnel authentique envers la compréhension, le respect et la réconciliation. Au début de 2026, nous avons également finalisé un investissement dans l'entreprise Lizzie Bay Logging, formant un partenariat avec des Premières nations locales dans une entreprise de récolte forestière en Colombie-Britannique, ce qui contribuera à un approvisionnement fiable et à plus long terme en fibres de gros diamètre pour nos activités de poteaux destinés aux sociétés de services publics. Avec ces initiatives, je suis encouragé par la solidité des assises que nous bâtissons ensemble.

À la base de tous ces progrès se trouve en engagement envers des **principes fondamentaux de gouvernance** qui les rendent durables et crédibles. En 2025, nous avons complété une mise à jour exhaustive de notre évaluation de l'importance relative de la durabilité — un processus qui garantit que notre stratégie reste fermement ancrée dans les enjeux qui comptent le plus pour nos parties prenantes et pour la résilience à long terme de notre entreprise. En intégrant la matérialité financière aux considérations d'impact, nous avons affiné notre compréhension de la manière dont les risques et opportunités en matière de durabilité se connectent le plus directement à notre modèle d'affaires. Ce travail de gouvernance a été complété par une autre étape importante : l'achèvement dans les délais et selon le budget de l'implantation pluriannuelle de notre système ERP. Cette réalisation renforce l'infrastructure opérationnelle et de données sur laquelle repose notre prise de décisions, améliore nos capacités de production de rapports et nous positionne avantageusement pour mettre en œuvre nos plans avec encore plus de rigueur et de transparence dans les années à venir.

Aux milliers d'employés de Stella-Jones à travers l'Amérique du Nord — merci. Votre dévouement, votre résilience et votre engagement indéfectible envers nos valeurs partagées sont ce qui donne vie à cette stratégie chaque jour. **Les progrès dont fait état ce rapport vous appartiennent.**



Alors que nous entamons les deux dernières années de notre stratégie *Relier notre avenir durable*, les fondations sont en place et notre ambition est intacte. Je n'ai jamais été aussi confiant quant à la direction que nous prenons et je me réjouis à la perspective de ce qui est encore à venir.

Cordialement,

**Éric Vachon**

*Président et chef de la direction  
Stella-Jones Inc.*



## INTRODUCTION

# Stratégie de durabilité

En 2025, nous avons réalisé des progrès significatifs dans le cadre de notre stratégie de durabilité, marquant la troisième année de notre plan quinquennal. La mise à jour qui suit met en lumière nos progrès vers l'atteinte des cibles définies dans notre stratégie intitulée « Relier notre avenir durable ». Nos objectifs stratégiques comprennent des cibles axées sur les processus et sur les résultats, nous aidant à bâtir des assises solides pour nos ambitions en matière de développement durable.



	Mesure	Cible	2023	2024	2025	Statut
Santé et sécurité	Taux total d'incidents enregistrables (« TRR <sup>1</sup> »)	Inférieur à 3,1 pour l'exercice 2025	3,3	3,1	2,5	☑
	% des cibles mensuelles d'observation de sécurité atteintes par usine	100 %	84 %	96 %	84 %	☒
Changements climatiques et émissions de GES	Émissions de GES des champs d'application 1 et 2 (éq CO <sub>2</sub> )	-32 % d'ici 2030 par rapport à 2022	+9 %	-0,3 %	-23 %	☞
	Réalisation d'une évaluation selon la Science Based Target Initiative (« SBTi ») et publication des données du champ d'application 3	Mesurer nos émissions de champ d'application 3 et évaluer une cible fondée sur la science d'ici 2025	Données du champ d'application 3 publiées	Évaluation SBTi complétée	Réalisé l'année précédente	☑
Nos employés	% des postes vacants pourvus au moyen des promotions en interne	30 % d'ici l'exercice 2027	27 %	28 %	24 %	☞
	% de la main-d'œuvre ayant fourni des données sur la diversité	100 % d'ici l'exercice 2024	69 %	100 %	Réalisé l'année précédente	☑
Peuples autochtones	% des employés salariés canadiens ayant suivi la formation de sensibilisation à la culture autochtone	100 % d'ici l'exercice 2025	3 %	3 %	96 %	☒
	% des régions canadiennes assujetties à certaines obligations en matière de gestion des forêts couvertes par des accords de relations conclus avec les Premières Nations qui le souhaitent	100 % d'ici l'exercice 2030	0 %	0 %	0 %	☞
Chaîne d'approvisionnement responsable	% des achats de bois d'œuvre avec certification de durabilité attribuée par des tiers	80 %	82 %	79 %	85 %	☑
	% des fournisseurs de premier niveau dont le risque lié aux facteurs de durabilité a été évalué	25 % d'ici l'exercice 2027	12,5 %	37 % <sup>2</sup>	Réalisé l'année précédente	☑
Gouvernance des risques liés aux facteurs de durabilité	% des employés salariés ayant rempli l'attestation annuelle de prise de connaissance des politiques	100 % d'ici l'exercice 2024	75 %	0 % <sup>3</sup>	100 %	☑
	Lancement d'une formation numérique d'intégration dans l'année suivant la mise en œuvre du nouveau module de formation	Formation lancée	–	–	Mise en œuvre en cours	☞

☑ **Atteinte**☞ **En voie d'être atteinte**☒ **Non atteinte**

1. TRR est le taux total de blessures enregistrables et est défini comme le nombre de blessures liées au travail pour 100 travailleurs à temps plein sur une période d'un an.

2. En 2024, la Société a dépassé son objectif pluriannuel d'évaluation des risques de durabilité de ses fournisseurs, ayant complété des évaluations pour 37 % des dépenses d'approvisionnement de niveau 1. Cette réalisation a permis à la Société de faire progresser sa stratégie d'engagement auprès des fournisseurs visant à atténuer les risques de durabilité identifiés. Pour plus d'information, veuillez consulter la section intitulée « Chaîne d'approvisionnement responsable » du présent rapport. Aucune évaluation supplémentaire n'a été effectuée en 2025.

3. En 2024, la Société a reporté le processus d'attestation annuelle de prise de connaissance des politiques au premier trimestre de 2025. Cet ajustement permet d'aligner le cycle avec l'examen et l'approbation des politiques par le conseil en fin d'année, garantissant que les employés reconnaissent les versions les plus récentes de toutes les lignes directrices et normes de l'entreprise.

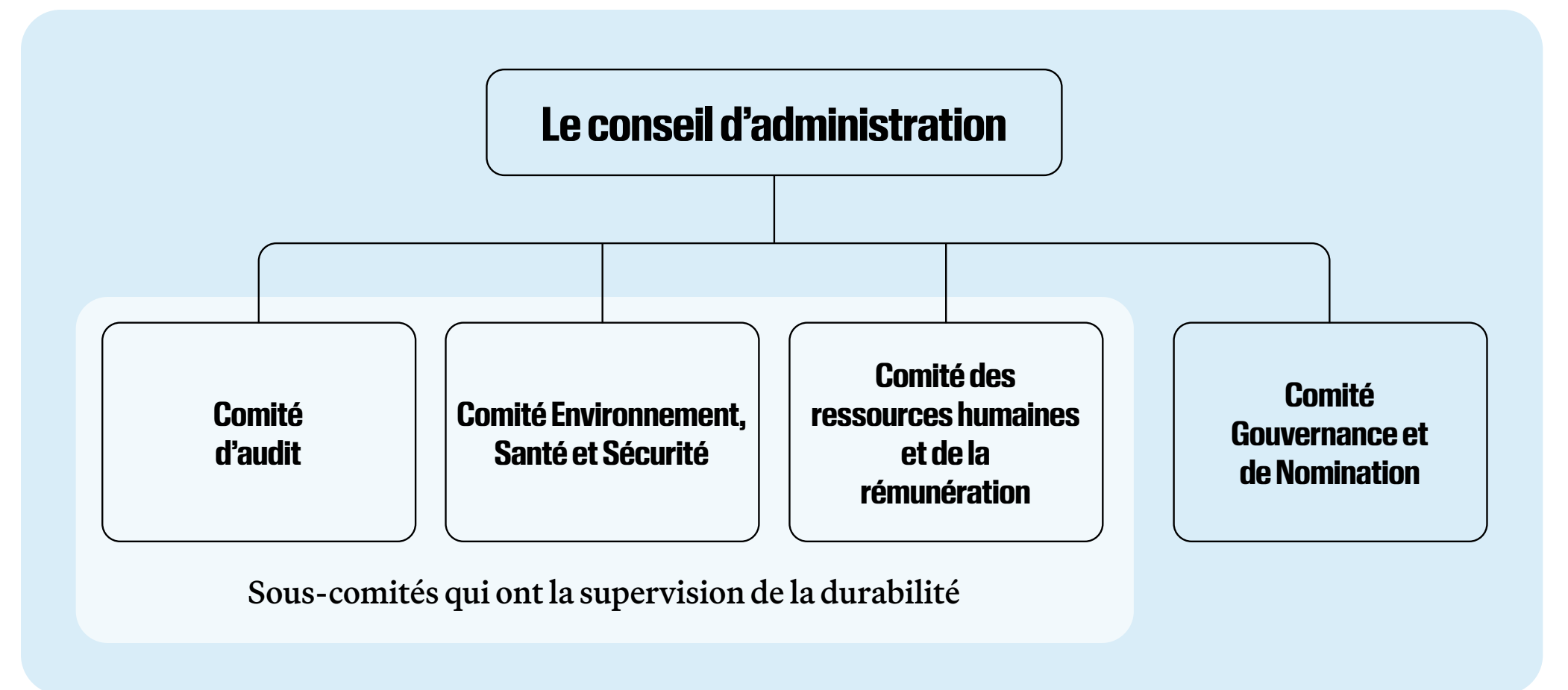
# Gouvernance du développement durable

## Objectifs et composition des organes de gouvernance

Le conseil d'administration assure la supervision ultime de la stratégie de durabilité de Stella-Jones et de l'identification des risques et opportunités liés à la durabilité. La gouvernance des sujets individuels est répartie entre des comités spécialisés afin de s'aligner avec les compétences appropriées et de permettre la contribution et la responsabilisation de toutes les sections de l'entreprise.

- Le conseil d'administration :** Le conseil d'administration (le « conseil ») reçoit des mises à jour sur la durabilité de la part des comités du conseil et discute de sujets spécifiques liés à la durabilité au besoin. Lorsque requis, des mises à jour sont fournies par le président et chef de la direction ainsi que par la directrice principale, durabilité et gestion de projets. En 2025, les mises à jour comprenaient les progrès réalisés dans la mise en œuvre des normes canadiennes d'information sur la durabilité (« NCID »), les initiatives de durabilité prévues pour 2026 et les mises à jour de la feuille de route de réduction des GES d'ici 2030. De plus, en 2025, le conseil a participé à deux sessions de formation données par un tiers sur le thème des changements climatiques. La formation portait notamment sur les risques et opportunités physiques et de transition, les concepts de résilience et d'adaptation, ainsi que le rôle du conseil dans une gouvernance saine des changements climatiques.

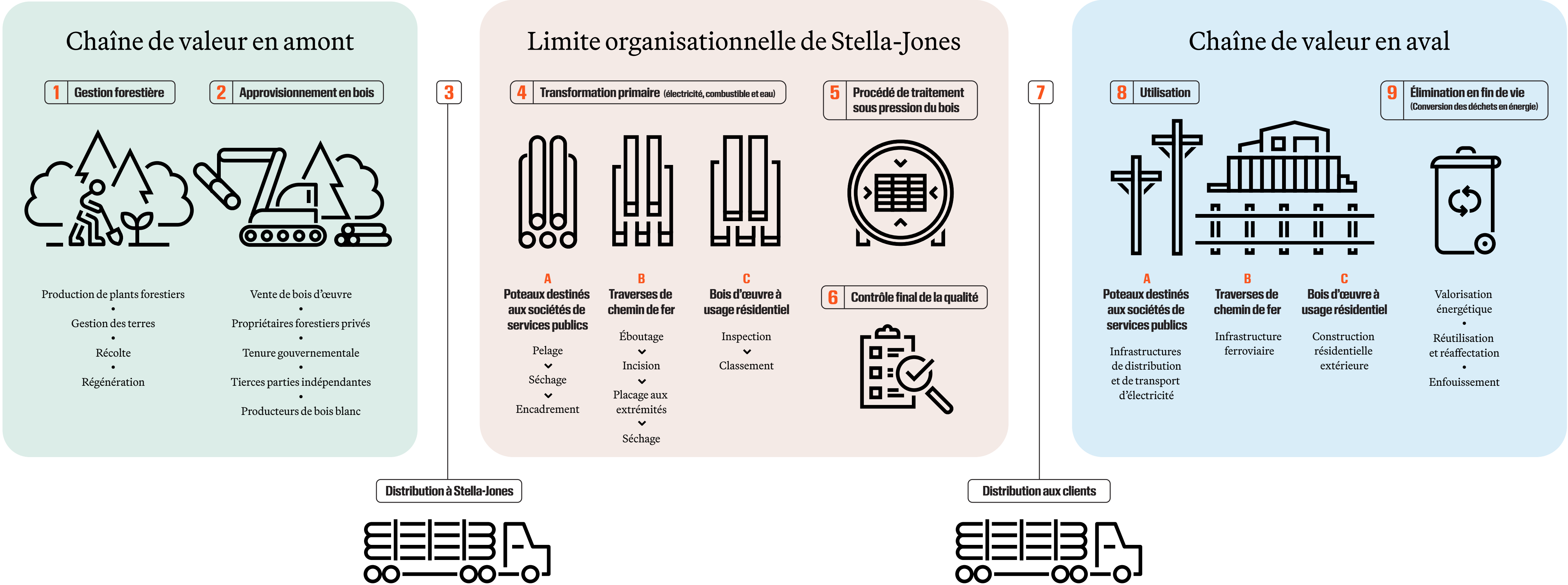
- Conformément à son mandat de gouvernance, le comité est également responsable de l'approbation du rapport annuel de durabilité et des divulgations obligatoires de la Société en vertu de la Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement.
- Comité Environnement, Santé et Sécurité (« ESS ») :** Le comité ESS, qui se réunit au moins une fois par trimestre, assure la supervision de la conformité environnementale et surveille l'évolution de la réglementation. Ses principales responsabilités comprennent l'évaluation des progrès réalisés par rapport aux cibles stratégiques de durabilité, l'examen des initiatives de recherche et développement et s'assurer que les ressources adéquates sont allouées à la gestion efficace de la durabilité.
- Comité des ressources humaines et de la rémunération :** Supervise la gestion du capital humain, notamment l'engagement des employés, la planification de la relève et l'atteinte des cibles de durabilité qui font partie du régime incitatif à court terme (« RICT ») à l'intention des membres de la haute direction.
- Comité d'audit :** Responsable des contrôles internes et de l'intégrité des informations financières liées à la durabilité conformément aux normes réglementaires canadiennes. Le comité surveille également l'exposition aux risques liés à la cybersécurité, à la confidentialité des données et à l'intelligence artificielle, et passe en revue des rapports trimestriels sur la maturité de la sécurité informatique et la préparation aux incidents.



# Chaîne de valeur

Le graphique suivant présente l'ensemble de la chaîne de valeur de Stella-Jones ainsi que ses limites organisationnelles définies, permettant ainsi de voir clairement à quel point les considérations relatives au développement durable font partie intégrante de l'ensemble des activités de la Société. Qu'il s'agisse des activités en amont, comme l'approvisionnement en matières premières et la mobilisation des fournisseurs, ou des répercussions en aval, comme l'utilisation des produits et leur élimination en fin de vie, ce graphique permet de localiser les risques et les occasions liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. La schématisation de ces limites nous permet d'accroître la transparence et de mieux orienter nos stratégies pour la réduction des émissions, la promotion des pratiques éthiques et la création de valeur à long terme.

L'ajout des structures d'acier et de traverses en bois traité à la suite des acquisitions en 2025 de Locweld Inc. (« Locweld ») et de Brooks Manufacturing Co. (« Brooks ») sera intégré aux données de durabilité et à la chaîne de valeur pour la période de déclaration 2026, conformément à notre politique d'inclusion des acquisitions après une année complète d'exploitation au sein de Stella-Jones.





## Politiques

Stella-Jones maintient des politiques exhaustives couvrant l'environnement, la santé et la sécurité, les droits de la personne, les peuples autochtones, l'éthique commerciale. Les normes énoncées dans ces politiques sont renforcées par un processus annuel de reconnaissance numérique et des audits périodiques réalisés par la fonction d'audit interne pour assurer l'alignement opérationnel. En 2025, la Société a amorcé l'implantation d'un nouveau système de gestion des formations (« SGF ») pour renforcer la formation sur les politiques offerte à tous les paliers de la Société.

## Importance relative

Stella-Jones a procédé à une mise à jour exhaustive de son évaluation de l'importance relative en 2025 afin de s'aligner sur les NCID et le profil de risque évolutif de la Société. Ce processus mis à jour a fait passer l'évaluation d'une perspective purement axée sur les impacts à une perspective intégrant l'importance relative financière, identifiant les enjeux qui pourraient raisonnablement affecter les perspectives financières à long terme de la Société.

## Méthodologie d'évaluation

La mise à jour de 2025 a utilisé l'approche de la gestion intégrée des risques d'entreprises (« GRE ») de la Société pour garantir que les risques liés à la durabilité soient évalués avec la même rigueur que les risques commerciaux.

- **Identification** : Un vaste éventail de sujets liés à la durabilité ont été réunis à partir de thèmes récurrents dans les échanges avec les investisseurs, les sondages des agences de notation, les demandes de proposition des clients et les cadres de l'industrie, tels que le SASB et le Carbon Disclosure Project (Projet de divulgation des émissions carbone).

- **Validation GRE** : Nos équipes de la durabilité, des finances et de la gestion des risques ont validé chaque sujet en attribuant des scores de probabilité et d'impact à l'aide du cadre GRE existant de Stella-Jones.
- **Chaîne de valeur et horizons temporels** : Les sujets importants ont été cartographiés selon leur emplacement spécifique dans la chaîne de valeur (en amont, activités directes ou en aval) et se sont vu attribuer des horizons temporels sur lesquels les effets sont attendus. Les horizons temporels comprenaient :
  - Court terme <1 an
  - Moyen terme : 1 à 3 ans, aligné sur notre cycle de planification stratégique
  - Long terme >3 ans
- **Lien avec la performance financière** : Conformément aux exigences de NCID 1 et 2, le processus mis à jour classe désormais les sujets d'importance relative selon leur type d'impact financier potentiel, notamment les évaluations d'actifs, les revenus, les frais d'exploitation et les dépenses en immobilisations. Cette méthodologie garantit que notre stratégie de durabilité est profondément liée à notre modèle d'affaires et oriente la prise de décisions stratégiques concernant l'atténuation des risques et l'affectation des capitaux.

L'équipe de la haute direction, y compris le président et chef de la direction ainsi que la première vice-présidente et chef des finances, a validé la liste finale des sujets importants en matière de durabilité. Les résultats ont été examinés et approuvés par le comité ESS du conseil.

Dans les sections suivantes du présent rapport, nous détaillons la façon dont nous gérons ces sujets importants liés aux facteurs de durabilité.

## GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sujet	Impact / Risque / Dépendance / Opportunité	Emplacement dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Type d'impact financier
<b>Changements climatiques</b>				
Risques physiques	<b>IMPACT</b> aigu des risques physiques liés au climat sur les installations de traitement, comme les feux de forêt et les ouragans.	Activités directes	Long terme	Évaluations des actifs
Risques et opportunités liés à la transition	<b>OPPORTUNITÉ</b> de demande du marché pour les produits découlant d'une hausse de l'électrification.	En aval	Moyen terme	Revenus
	<b>IMPACT</b> de la tarification du carbone sur les intrants des produits.	En amont	Moyen terme	Coûts d'exploitation
	<b>RISQUE</b> de changements aux coûts de la fibre en raison de l'évolution de l'utilisation des terres.	En amont	Long terme	Coûts d'exploitation
Émissions de gaz à effet de serre	<b>DÉPENDANCE</b> à l'égard de technologies d'efficacité énergétique et de substitution disponibles et rentables pour réaliser le plan de réduction des GES de la Société.	Opérations directes	Long terme	Dépenses en immobilisations
<b>Protection de l'environnement</b>				
Système de gestion environnementale	<b>RISQUE</b> d'un incident majeur dans une installation de traitement.	Opérations directes	Court terme	Passif
	<b>RISQUE</b> d'évolution des attentes réglementaires en matière de technologie de contrôle de la pollution pouvant avoir un impact sur le calendrier et les coûts de mise en œuvre.	Opérations directes	Court terme	Dépenses en immobilisations
	<b>IMPACT</b> des activités de traitement sur la qualité de l'air et de l'eau entraînant des risques réputationnels auprès des résidents locaux.	Opérations directes	Court terme	Passif
<b>Peuples autochtones</b>				
Peuples autochtones	<b>OPPORTUNITÉ</b> accrue de partenariats et de collaboration avec les peuples autochtones.	Activités directes et en amont	Court terme	Coûts d'exploitation

Sujet	Impact / Risque / Dépendance / Opportunité	Emplacement dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Type d'impact financier
<b>Chaîne d'approvisionnement responsable</b>				
Biodiversité	<b>DÉPENDANCE</b> à l'égard des services écosystémiques, comme la régulation du climat, la protection contre les inondations et le contrôle des maladies et des ravageurs.	En amont	Moyen terme	Revenus
	<b>OPPORTUNITÉ</b> de promouvoir la gestion durable de la forêt pour accroître la résilience des écosystèmes forestiers.	Activités directes et en amont	Long terme	Revenus
Matériaux	<b>DÉPENDANCE</b> au bois et à l'acier comme matières premières essentielles à la production.	En amont	Court terme	Revenus
	<b>RISQUE</b> de changements réglementaires concernant les produits de préservation et dépendance envers un nombre restreint de fournisseurs de produits de préservation essentiels.	En amont	Court terme	Revenus
<b>Nos employés</b>				
Santé et sécurité	<b>RISQUE</b> de blessure grave ou mortelle des employés au travail.	Activités directes	Court terme	Passif
Recrutement, rétention et expérience des employés	<b>RISQUE</b> lié à la capacité de la Société de recruter et de retenir les employés, et de mettre en œuvre de bonnes stratégies de relève.	Activités directes	Long terme	Coûts d'exploitation
	<b>IMPACT</b> positif sur les droits des travailleurs et l'équité salariale, les avantages sociaux, la formation et le perfectionnement.	Activités directes	Court terme	Coûts d'exploitation
<b>Gouvernance des risques</b>				
Conseil d'administration	<b>DÉPENDANCE</b> de la qualité et de l'expérience du conseil pour de bonnes pratiques de gouvernance.	Activités directes	Court terme	Accès aux capitaux
Cybersécurité	<b>RISQUE</b> d'un incident de cybersécurité important.	Activités directes	Moyen terme	Passif

# Santé et sécurité

## NOTRE STRATÉGIE

Assurer la sécurité de nos employés en réduisant les risques grâce à une culture de travail d'équipe, de responsabilisation et d'amélioration continue.

### » Systèmes de sécurité

Fournir une formation efficace, organiser des exercices pratiques et réaliser des audits de sécurité qui garantissent que notre programme de sécurité SHIELD (« Safety, Health, Improved Environment, Leading our Decisions ») est bien mis en œuvre et compris.

### » Communications portant sur la sécurité

Diffuser des communications portant sur la sécurité pour instaurer une culture de sécurité à tous les paliers de la Société incitant toutes les parties prenantes à s'en porter garantes.

### » Responsabiliser nos employés

Fournir les ressources adéquates et le soutien en matière de santé et de bien-être, et promouvoir les comportements sécuritaires.

## Progrès réalisés en 2025

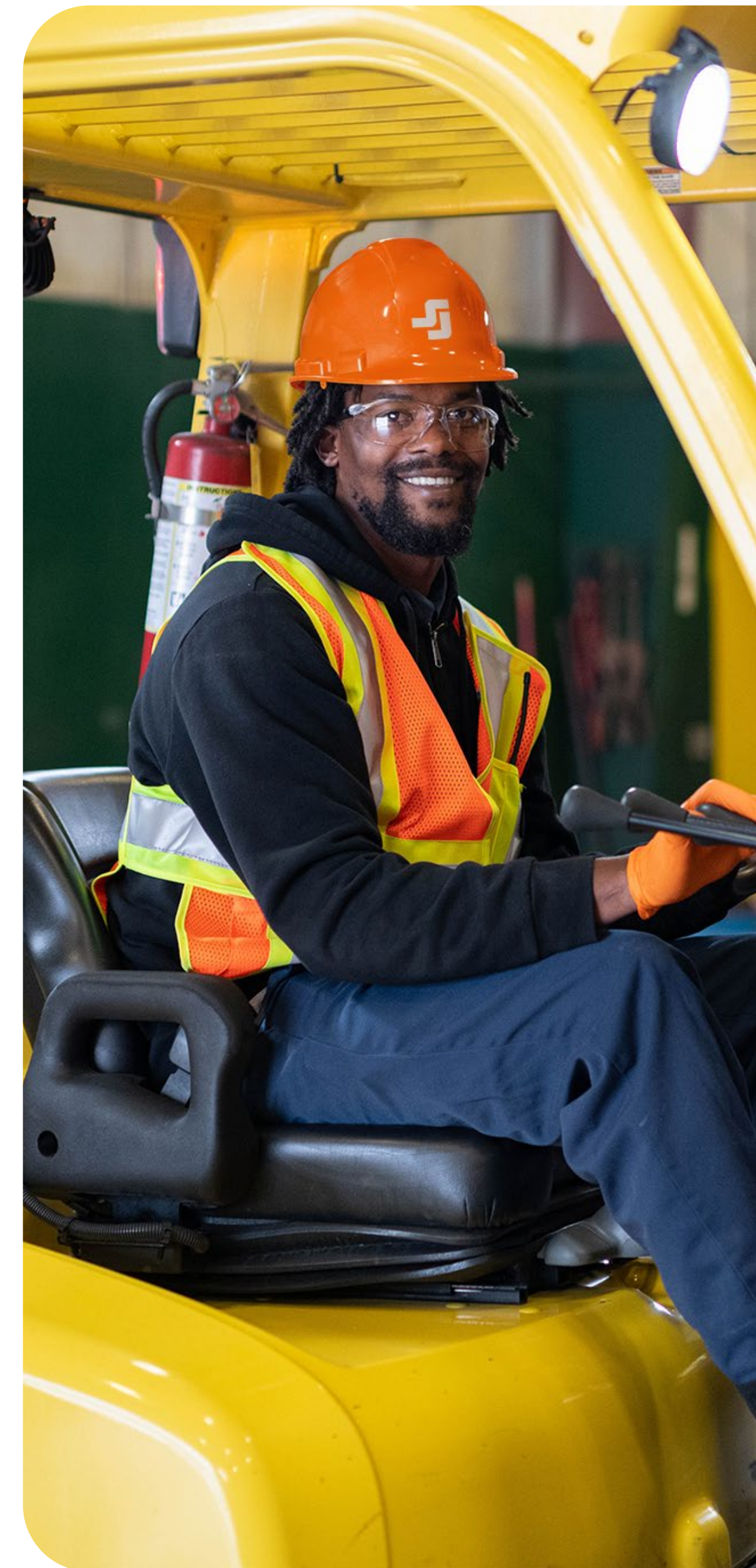
En 2025, la Société a poursuivi ses avancées en matière de sécurité avec une réduction de 24 % du taux de fréquence des incidents qui entraînent des journées d'absence, d'activité restreinte ou de transfert d'emploi (« cas DART ») et une réduction de 18 % du taux total des incidents enregistrables (« TRR »), ce qui représente un total de 14 blessures de moins que lors du précédent exercice.

Chaque année, la Société passe en revue et met à jour ses politiques, programmes et procédures existants, et en ajoute de nouveaux au besoin. En 2025, les changements importants suivants ont été apportés :

1. **Le programme de déplacements sur rail en usine :**  
Ce nouveau programme aborde les dangers associés au déplacement de produits sur rail, un processus courant dans nos installations de traitement. Cette procédure traite du risque de blessures associées au déplacement de wagons, de chariots de traitement et de chariots de séchage.
2. **Programme d'équipement de protection individuelle (« EPI ») :** Le programme EPI mis à jour utilise un nouveau système de codes de couleurs qui distingue les départements et permet aux employés d'identifier aisément les gestionnaires et le personnel spécialisé sur le site, favorisant une communication et une responsabilisation améliorées.

3. **Politique de divulgation en matière d'environnement, de santé et de sécurité (« ESS ») :** La Société a affiné sa politique de divulgation ESS en intégrant des services professionnels de triage infirmier pour l'évaluation immédiate des blessures et en établissant un organigramme de communication simplifié pour assurer une notification rapide et précise lors de la réponse aux incidents.

De plus, un examen approfondi de la mise en œuvre du système de gestion SHIELD a été réalisé, incluant la révision des éléments individuels de chaque programme et l'état de mise en œuvre dans chaque installation. Le système de gestion SHIELD est implanté dans l'ensemble des installations de Stella-Jones; cependant, cet examen a permis d'obtenir une vision plus détaillée des programmes dont la mise en œuvre pouvait être partielle. Au 31 décembre 2025, la mise en œuvre moyenne de l'ensemble des éléments du programme n'était que de 70 %. Un effort concerté est désormais déployé par l'équipe corporative ESS et les responsables ESS des diverses installations pour assurer la mise en œuvre à 100 % de tous les éléments des 24 programmes individuels au sein de SHIELD. Pour assurer la responsabilisation, nous suivrons et divulguerons désormais cet indicateur publiquement.



## SANTÉ ET SÉCURITÉ

## Incendie à notre usine de fabrication de poteaux destinés aux sociétés de services publics de Brierfield, en Alabama

Le 12 juillet 2025, un incendie important est survenu à l'usine de traitement de poteaux destinés aux sociétés de services publics de Brierfield, en Alabama. La réponse d'urgence a nécessité une équipe d'environ 30 pompiers et a entraîné la perte de bâtiments et d'équipement, y compris des réservoirs, des tuyaux, des pompes et des moteurs. Aucun employé de Stella-Jones ou pompiers n'a été blessé lors de l'incendie ni pendant les opérations de nettoyage subséquentes. Le nettoyage a impliqué l'excavation et le retrait de tous les sols et équipements contaminés. Les leçons tirées de cet événement ont mis en relief l'importance cruciale de disposer de manuels d'urgence détaillés pour les installations et d'entretenir des relations solides avec les services d'urgence locaux, y compris la tenue d'exercices de simulation sur maquette de situations d'urgence. À la suite de l'incendie, la Société continue de revoir les normes de prévention, de détection et de suppression des incendies de ses installations.

## Impacts, risques et opportunités

Les dangers opérationnels présentent des risques inhérents de blessures graves ou mortelles en milieu de travail. Ces dangers comprennent, sans s'y limiter, le traitement du bois, y compris le déplacement de matériaux lourds, le fonctionnement de réservoirs sous haute pression et la manutention de produits chimiques dangereux. Les dangers que pose la division des structures d'acier sont associés aux activités de fabrication, comme la soudure, la coupe et la manutention de matériaux lourds. Au-delà de l'impact humain, de tels incidents de sécurité peuvent entraîner des responsabilités financières importantes, notamment des amendes réglementaires, des frais juridiques et la possibilité de suspension des activités

qui pourraient avoir une incidence défavorable sur la situation financière de la Société. De plus, les incidents de sécurité en milieu de travail peuvent éroder la confiance des parties prenantes et nuire à notre capacité à attirer et à retenir les talents spécialisés nécessaires au maintien de notre avantage concurrentiel et de notre croissance à long terme.

## Approche managériale

La Société dispose d'une équipe dédiée à la santé et à la sécurité à travers l'Amérique du Nord qui, ensemble, supervise la mise en œuvre de la politique ESS en assurant l'exécution conforme de pratiques rigoureuses dans ses activités et ses installations. Le système de gestion SHIELD de la Société est un système intégré de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité mis en œuvre et maintenu dans chaque site de fabrication. SHIELD guide les décisions concernant les activités environnementales, de santé et de sécurité, avec l'objectif global d'atteindre zéro incident de sécurité en milieu de travail et en matière d'environnement. Tous les employés et sous-traitants de la Société sont responsables du respect et de l'application du système de gestion SHIELD. Les programmes sont mis à jour régulièrement pour intégrer les meilleures pratiques de gestion pour la protection des employés, du public et de l'environnement. Des plans de contingence sont en place pour permettre des actions correctives et de remédiation rapides en réponse aux incidents potentiels.

Grâce aux comités SHIELD de chaque usine, les employés peuvent participer aux processus de consultation et de rétroaction sur la mise en œuvre du programme. Ces comités sont le principal point de contact des employés qui souhaitent poser des questions et faire part de leurs préoccupations. Le comité SHIELD de chaque usine, qui est composé d'employés horaires et de gestionnaires de l'usine, se réunit tous les mois, tandis que le comité directeur SHIELD, composé des vice-présidents de la Société, se réunit également sur une base régulière.

## Cibles

### Taux de fréquence TRR (blessures/200 000 heures travaillées)

Cible	Moins de 3,1
2023	3,3
2024	3,1
2025	2,5 <input checked="" type="checkbox"/> Atteinte

### Atteinte de la cible pour les observations en matière de sécurité (en %)

Cible	100 %
2023	84 %
2024	96 %
2025	84 % <input type="checkbox"/> Non atteinte

La cible pour les observations en matière de sécurité n'a pas été atteinte en 2025. Sur 62 installations, 10 n'ont pas obtenu un score de 100 % pour leurs observations mensuelles. En 2026, un accent renouvelé est mis sur les observations, avec plus de détails sur le type d'observations requises pour les installations, y compris des observations prolongées des zones de travail ou des processus, des observations par les employés signalant des comportements ou des conditions non sécuritaires, et des observations après le nettoyage des équipements pour assurer la diminution du risque d'incendie.

### Couverture du système de gestion SHIELD

Cible	100 %
2025	70 % <input type="checkbox"/> En voie d'être atteinte

## Mesures

### Total d'incidents enregistrables

2023	100
2024	93
2025	79

### Blessures ayant donné lieu à des cas DART

2023	68
2024	69
2025	52

### Blessures subies par des sous-traitants

2025	5
------	---

Les blessures subies par des sous-traitants sont une nouvelle mesure publiée en 2025.

# Changements climatiques et émissions de GES

**NOTRE STRATÉGIE** Nous nous engageons à réduire l'intensité de nos émissions et à maximiser la séquestration de carbone dans nos produits.



## » Énergie renouvelable

Augmenter la part de l'énergie renouvelable dans l'ensemble de l'entreprise au moyen de l'installation d'équipement et de notre approvisionnement.

## » Efficacité énergétique

Mettre en œuvre des améliorations de processus et d'équipement permettant de réduire notre consommation d'énergie et d'améliorer notre efficacité énergétique.

## » Innovation

Soutenir des initiatives de recherche et développement qui contribuent à prolonger la durée de vie des produits, à accroître la séquestration du carbone et à améliorer la prise de décisions.

## Progrès réalisés en 2025

L'année 2025 a marqué un tournant important dans notre feuille de route de réduction des GES, avec l'atteinte d'une réduction de 23 % des émissions de GES de champs d'application 1 et 2 (TM éq. CO<sub>2</sub>) par rapport à celles de l'année de référence de 2022. Cela est dû en grande partie à l'exécution de notre entente d'achat de certificats d'énergie renouvelable (« CER ») qui a fourni 100 000 mégawattheures provenant du parc éolien de Mesquite, au Texas. Stella-Jones considère l'entente de CER comme une façon de soutenir l'énergie renouvelable au sein du réseau électrique nord-américain pendant que la Société travaille sur des projets d'efficacité énergétique et de substitution énergétique pour ses installations.

Outre l'utilisation des CER, Stella-Jones a réalisé une réduction absolue de 5,7 % des émissions des champs d'application 1 et 2 par rapport à l'année précédente, représentant une diminution de 6,2 % par rapport à notre année de référence de 2022. Cette performance a été portée par la mise en service du premier ensemble de mises à niveau d'équipement et de projets d'efficacité énergétique identifiés dans la feuille de route. Cela

comprendait des améliorations apportées au réseau de vapeur et aux unités de récupération de chaleur résiduelle pour les séchoirs, ainsi que l'utilisation continue de diesel renouvelable pour l'équipement mobile dans quatre sites.

L'application des CER procure des réductions immédiates des émissions et démontre l'engagement de Stella-Jones alors qu'elle poursuit la mise en œuvre d'initiatives technologiques et la modernisation de ses équipements qui réduisent l'exposition de la Société aux coûts du carbone, assurant que sa stratégie est robuste et économiquement résiliente.

En 2025, les actifs solaires opérationnels de Stella-Jones de Clanton, en Alabama, et de Cameron, au Wisconsin, ont généré 7,8 GWh d'énergie renouvelable. De ce total, 25 % ont été consommés directement par nos usines de fabrication, tandis que les 75 % restants ont été exportés vers le réseau électrique.

Dans le but de maintenir notre discipline en matière de capital et de gérer les risques financiers en évolution, nous avons suspendu l'expansion de notre programme d'énergie solaire sur site. Cette décision découle de la viabilité économique réduite de nouveaux projets, avec l'élimination progressive des crédits d'impôt fédéraux pour l'énergie propre et de nouveaux tarifs qui augmentent considérablement les coûts d'installation. Malgré cette pause, la Société maintient le cap avec sa feuille de route de réduction des émissions de GES d'ici 2030, qui intègre une flexibilité pour la substitution de projets permettant à la Société de se concentrer sur des initiatives de réduction des GES pragmatiques et saines d'un point de vue financier.

## Innovation technologique

Dans le cadre de son engagement à réduire nos émissions de GES, Stella-Jones évalue continuellement les technologies émergentes prometteuses en matière d'efficacité énergétique ou de substitution énergétique par des options à plus faible teneur en carbone. En 2025, la Société a réalisé des évaluations de faisabilité exhaustives pour la mise en œuvre de la cogénération utilisant les sous-produits résiduels de bois sur les sites pour générer de la chaleur et de l'électricité, et l'utilisation de thermopompes industrielles pour générer de la vapeur à basse pression pour les séchoirs à bois.

Bien que ces technologies offrent un potentiel de récupération d'énergie thermique à faible teneur ou d'augmentation de l'utilisation de la biomasse de bois renouvelable, elles se sont avérées non viables sur le plan économique pour le profil de nos activités d'exploitation en raison de plusieurs obstacles importants :

- **Intensité en capital et longues périodes de récupération :** Les dépenses en immobilisations initiales requises pour les systèmes intégrés de cogénération et de thermopompes étaient disproportionnellement élevées par rapport aux gains marginaux de réduction de carbone comparés à d'autres investissements prioritaires dans la feuille de route de réduction des émissions de GES de la Société.
- **Complexité opérationnelle et maintenance :** Spécifiquement pour le système de cogénération, les deux technologies évaluées, à savoir les turbines à vapeur et le cycle organique de Rankine, nécessitaient des opérateurs spécialisés et comportaient des risques opérationnels peu familiers pour Stella-Jones.
- **Efficacité dépendante du climat :** L'analyse a indiqué que la variabilité climatique régionale affecte de manière significative la performance des thermopompes industrielles. Dans les climats nordiques plus froids où la technologie est mieux adaptée à nos activités, le coefficient de performance (« COP ») réduit de ces systèmes les rendait moins efficaces et plus énergivores que les méthodes de conditionnement thermique établies.

La réalisation de ces évaluations de faisabilité était nécessaire afin de maintenir notre discipline rigoureuse en matière d'affectation des capitaux et a fourni des perspectives opérationnelles bénéfiques qui ont permis à la Société d'affiner sa feuille de route de réduction des émissions de GES d'ici 2030 et d'affecter plus efficacement des capitaux vers les technologies offrant la plus grande certitude d'impact.

## Programme d'efficacité énergétique

Depuis le lancement du programme en 2024, dix audits énergétiques de sites sélectionnés ont été réalisés. Les audits permettent d'identifier les projets et initiatives de chacun des sites qui cadrent avec la feuille de route de réduction des émissions de GES. En 2025, le premier ensemble de projets issus des audits a été complété, notamment :

- **Récupération de chaleur résiduelle :** Installation de six unités pour un séchoir à bois afin de capter et de réutiliser l'énergie thermique à faible teneur, réduisant ainsi la consommation de gaz naturel de ce procédé.
- **Améliorations du système de vapeur :** Amélioration des systèmes de préchauffage de l'eau d'alimentation pour améliorer l'efficacité des chaudières, y compris l'installation d'économiseurs de chaudière et la mise à niveau des réservoirs de dégazage, ainsi que l'amélioration de l'isolation des tuyaux et le remplacement des purgeurs de vapeur.
- **Variateurs de fréquence (« VFD ») :** Installation de VFD pour les pompes des processus nécessitant une utilisation variable, contribuant à réduire la consommation d'électricité des pompes.
- **Groupes auxiliaires de puissance (« GAP ») :** Installation de huit GAP sur les camions de Stella-Jones, fournissant le contrôle de la température et l'alimentation électrique de la cabine lorsque le moteur est éteint, réduisant la consommation de diesel.

- **Surveillance en temps réel :** Développement et déploiement d'une surveillance énergétique en temps réel pour les équipements à grande consommation, comme les chaudières et les séchoirs, afin d'optimiser la consommation de carburant.

## Impacts, risques et opportunités

### Risques physiques

Les risques physiques posés par les changements climatiques, qu'ils soient aigus ou chroniques, ont été modélisés à l'aide du modèle climatique Munich RE NATHAN Globe of Natural Hazards selon un scénario de réchauffement de deux degrés et de l'horizon temporel à long terme de 2100. L'impact financier est évalué par une cote de risque relatif calculée en fonction des pertes financières maximales par installation sur la base de la valeur des actifs réels. Les risques physiques liés au climat raisonnablement susceptibles d'avoir un impact sur Stella-Jones à long terme comprennent les vagues de chaleur extrêmes pour leurs répercussions sur la production en raison de l'augmentation des temps d'arrêt et des coûts supplémentaires engagés pour atténuer les effets de la chaleur extrême sur nos employés, ainsi que les feux de forêt qui pourraient causer des pertes catastrophiques d'actifs et de stocks.

### Risques et opportunités liés à la transition climatique

L'évaluation des risques et possibilités liés à la transition climatique s'est appuyée sur un profil représentatif de concentration (« RCP ») 1.9, selon lequel le réchauffement climatique est limité à moins de 1,5°C, et sur un RCP 7,5, qui est un scénario de réchauffement intense de 4°C. Ces scénarios se fondent sur un modèle climatique spécifique appliqué aux horizons temporels 2030 et 2050. Dans le scénario de réchauffement de 1,5°C, l'augmentation de la tarification du carbone

entraînerait une hausse des coûts des carburants utilisés dans nos processus de fabrication, ainsi qu'une réduction de l'offre en fibre et une augmentation du coût global de la fibre en raison d'incitations accrues à mettre de côté des terres exploitables à des fins d'atténuation et de compensation des émissions de carbone. La demande globale de poteaux destinés aux sociétés de services publics devrait augmenter dans le scénario de réchauffement de 1,5°C. Les hypothèses utilisées dans la modélisation comprenaient des estimations de la tarification du carbone et de la croissance de Stella-Jones sur les différents horizons temporels. L'analyse a également pris en compte trois possibilités de trajectoires : le maintien du statu quo, la mise en œuvre de la feuille de route de décarbonisation de Stella-Jones et un scénario de neutralité carbone où les émissions sont réduites de 90 % d'ici 2050. Le principal impact financier de ces risques est l'augmentation des coûts directs des intrants de production. Dans un scénario de 1,5°C avec une approche habituelle, les coûts cumulatifs de la tarification du carbone pourraient atteindre 4 milliards \$ d'ici 2050. De plus, les coûts prévus de la fibre pourraient augmenter de 33 % entre 2025 et 2050 dans le même scénario. Pour améliorer la résilience, Stella-Jones met en œuvre sa feuille de route de réduction des GES pour atténuer les impacts de la tarification du carbone, tout en maintenant des relations solides avec une base d'approvisionnement diversifiée en fibres pour assurer la flexibilité de l'approvisionnement. Les revenus prévus découlant de l'accroissement de la demande du marché pourraient augmenter de jusqu'à 28 % en 2050 par rapport à 2025 dans un scénario de 1,5°C, en raison des besoins croissants en électrification. La stratégie de la Société pour saisir cette occasion consiste à tirer parti de solides relations avec les clients, à assurer un approvisionnement fiable et de qualité, et à promouvoir les avantages des poteaux destinés aux sociétés de services publics en bois en tant que matériau durable, renouvelable et au bilan carbone positif.

## CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ÉMISSIONS DE GES

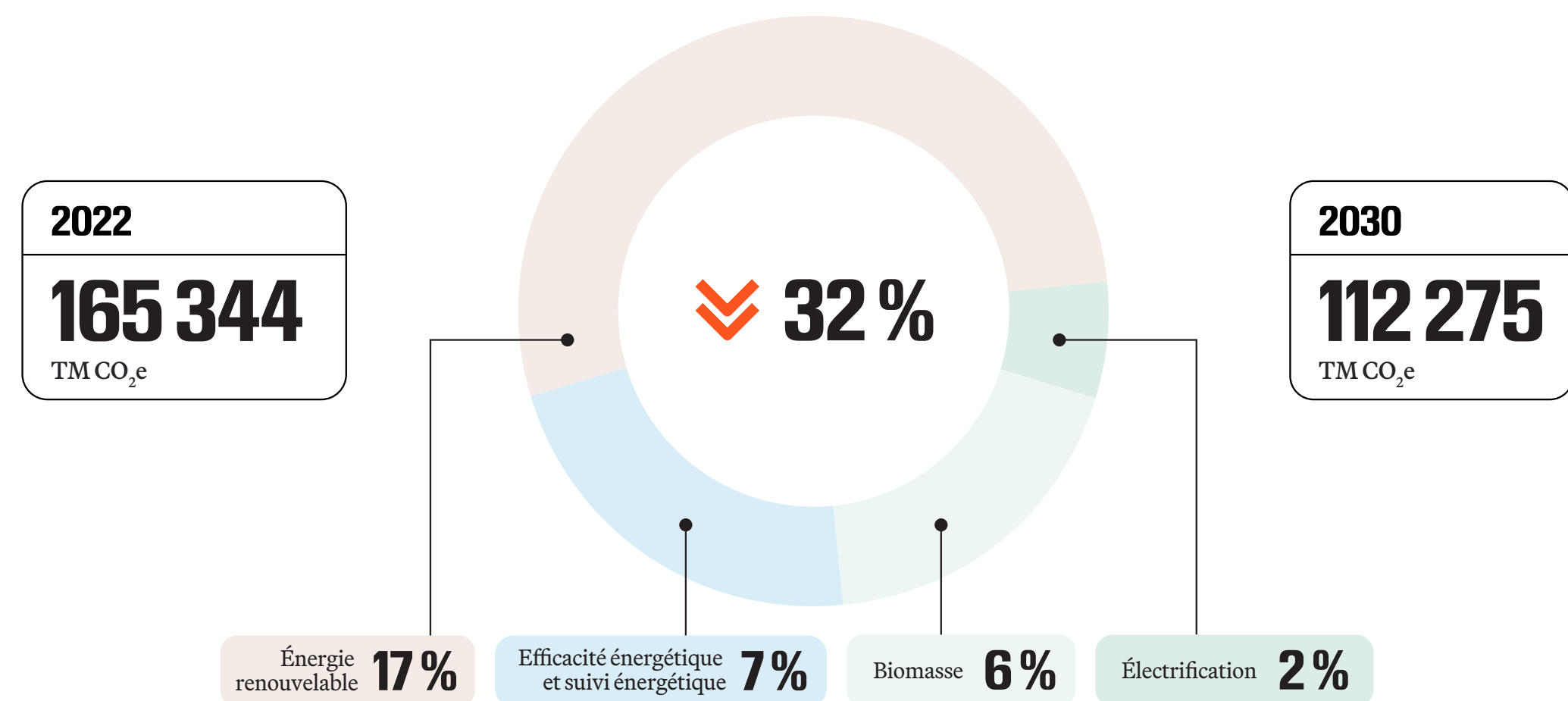
### Émissions de gaz à effet de serre

Outre les risques physiques et ceux liés à la transition climatique, la mise en œuvre de la feuille de route de réduction des émissions de GES de Stella-Jones est tributaire de la disponibilité de technologies d'efficacité énergétique et de substitution rentables. Les augmentations récentes des coûts d'ingénierie et des composants, jumelées à la volatilité ou à la suppression des subventions financières et des incitatifs fiscaux, représentent des obstacles majeurs susceptibles de compromettre la viabilité financière de nos initiatives de transition. Ces facteurs accroissent le risque que les dépenses en immobilisations nécessaires pour nos projets de décarbonation puissent dépasser les prévisions actuelles, ce qui pourrait avoir un impact sur le calendrier et l'ampleur de nos objectifs à long terme de réduction des GES.

### Approche managériale

Les risques et les occasions liés aux changements climatiques sont inclus dans le cadre du processus de gestion des risques d'entreprises, sous la supervision du comité ESS du conseil pour assurer une mise en œuvre stratégique efficace. La feuille de route de réduction des GES met en lumière les initiatives et les technologies clés conçues pour atteindre cette cible et est gérée par la directrice principale, durabilité et gestion de projets, et les progrès sont rapportés sur une base annuelle au comité ESS du conseil.

### Notre voie vers la réduction des émissions absolues des champs d'application 1 et 2



## Cibles

### % de réduction des émissions de GES de champs d'application 1 et 2

Cible	Objectif	Statut
2023	+13%	En retard
2024	-0.3%	En retard
2025	-23%*	En voie d'être atteinte

## Mesures

### Émissions de GES du champ d'application 1 (TM éq. CO<sub>2</sub>)

2023	141 148
2024	136 395
2025	127 091

### Émissions FLAG (TM éq. CO<sub>2</sub>)

2023	533 360
2024	887 318
2025	413 840

### Émissions de GES du champ d'application 2 (TM éq. CO<sub>2</sub>)

2023	31 006
2024	28 167
2025	11**

### % Énergie renouvelable

2023	33%
2024	56%
2025	54%

### Émissions de GES du champ d'application 3 (TM éq. CO<sub>2</sub>)

2023	1 035 651
2024	1 278 773***
2025	810 102

\*La réduction des émissions de GES des portées 1 et 2 inclut l'application de notre CER.

\*\*Les émissions de GES de la portée 2 de 2025 incluent l'application du CER. Veuillez consulter la section Méthodologie de comptabilisation des données de durabilité de ce rapport pour plus de détails sur les émissions de la portée 2.

\*\*\*Veuillez vous référer à la section intitulée Retraitement de l'information dans les annexes pour connaître notre méthodologie de calcul du retraitement.



# Nos employés

**NOTRE STRATÉGIE** Nous attirons et maintenons en poste des personnes talentueuses en leur offrant une expérience professionnelle positive grâce à un leadership inspiré, à des conditions de travail concurrentielles et à des occasions d'avancement de carrière.

### » Amélioration de l'expérience de nos employés

Rechercher des moyens d'améliorer continuellement l'expérience de nos employés en nous basant sur la rétroaction de notre personnel.

### » Développement de nos employés et promotions en interne

Doter nos futurs leaders des compétences adéquates et leur offrir des opportunités de développement de carrière.

### » Une main-d'œuvre à l'image de nos collectivités

Développer des partenariats stratégiques pour accroître la diversité de notre main-d'œuvre et répondre à nos besoins actuels et futurs en matière de compétences.

## Progrès réalisés en 2025

En 2025, la Société a complété son deuxième sondage sur l'engagement des employés, avec les constats suivants :

- Atteinte d'un taux de participation de 93 %, ce qui représente une augmentation de 27 % par rapport aux résultats initiaux de 2023.
- Obtention d'un taux d'engagement de 66 %, supérieur au seuil de référence de 62 %.
- 83 % se sentent à l'aise d'être eux-mêmes chez Stella-Jones, contre un seuil de référence de 77 %.

En appui à notre cible de promotion interne, 180 employés sont présentement inscrits dans le programme « Les fondations de votre croissance », le programme officiel de leadership de Stella-Jones. Le programme de deux ans est conçu pour renforcer les habiletés selon cinq principales compétences en leadership, favorisant une compréhension cohérente de ce qui définit chez Stella-Jones un dirigeant accompli, et fait la promotion de pratiques de leadership unifiées à tous les niveaux de la direction.

## NOS EMPLOYÉS



La Société a également piloté un nouveau système de gestion des formations (SGF) et est en voie de lancer officiellement la plateforme en 2026. Le SGF soutiendra la formation continue et aidera à offrir une expérience d'intégration cohérente pour les employés.

La Société a également mis en œuvre un nouveau processus d'évaluation de la performance en 2025, créant ainsi une approche structurée pour reconnaître les contributions individuelles, aligner le travail avec les objectifs organisationnels et opérationnels, ainsi que soutenir la croissance et la réussite des employés. Ce programme aide à lier les objectifs de performance individuels à la rémunération et aux récompenses des employés. Le nouveau processus d'évaluation fournit un cadre structuré pour le développement professionnel et l'avancement de carrière et soutiendra le processus de planification de la relève chez Stella-Jones.

### Stratégie d'acquisition

L'approche de la Société en matière de gestion du personnel dans le cadre du processus d'acquisition d'entreprises privilégie l'engagement précoce et l'alignement culturel pour assurer la rétention à long terme des employés et la continuité opérationnelle. En 2025, l'équipe des ressources humaines de Stella-Jones a soutenu l'intégration des employés provenant de deux acquisitions stratégiques : Locweld Inc. (« Locweld ») et Brooks Manufacturing Co. (« Brooks »). Le processus comprend des examens complets des postes et une comparaison des avantages sociaux pendant la phase de préacquisition afin d'offrir des transitions concurrentielles et équitables pour tous les nouveaux employés chez Stella-Jones. À la clôture des acquisitions, les nouveaux membres de l'équipe sont intégrés au moyen de notre plateforme numérique centralisée d'intégration et participent à des rencontres individuelles avec la haute direction pour partager les valeurs fondamentales de la Société, à savoir l'intégrité, la collaboration, l'excellence, l'engagement et le souci des personnes. Les dirigeants de Locweld et Brooks ont été inscrits à notre programme « Les fondations de votre croissance » et au « Programme à l'intention des gestionnaires de première ligne » dans le cadre de notre objectif de normalisation des pratiques de leadership. Le programme de gestion ESS SHIELD a également été déployé pour établir une culture uniforme axée sur la sécurité et permettre la normalisation du reporting et du suivi de la performance en matière de sécurité. Cette approche globale d'intégration pour les entreprises acquises garantit que chaque employé est connecté à notre vision et à notre culture dès le premier jour.

### Impacts, risques et opportunités

La capacité de la Société à préserver et renforcer son rendement et à continuer à générer une croissance durable est tributaire, dans une large mesure, de sa capacité à recruter, à développer et à conserver du personnel clé, à élaborer des stratégies judicieuses de succession, ainsi qu'à maintenir de bonnes relations avec ses employés. Les tendances sociales

et démographiques, ainsi que les changements dans les modes de vie et les attentes des employés, peuvent compliquer l'embauche et la rétention du personnel. La difficulté à attirer des employés qualifiés et à conserver une expertise interne précieuse, y compris des membres clés de la direction possédant une expertise dans les entreprises acquises, ou encore des arrêts de travail, pourrait entraîner des perturbations des activités d'exploitation ou engendrer des augmentations de coûts.

La Société a un impact positif sur la vie de ses employés en offrant des parcours de carrière stables assortis de salaires équitables et concurrentiels par rapport au marché, de programmes d'avantages sociaux complets et d'opportunités de formation et de perfectionnement, qui constituent une base pour la prospérité personnelle et la sécurité professionnelle à long terme.

### Approche managériale

La gestion des talents chez Stella-Jones vise à créer une main-d'œuvre où tous les employés se sentent valorisés et habilités, un objectif soutenu par des investissements dans des initiatives robustes de développement du leadership et des talents, comme le programme « Les fondations de votre croissance » et le « Programme à l'intention des gestionnaires de première ligne ». Le processus de planification de la relève de la Société aide à atténuer les risques de roulement du personnel et d'exode des connaissances pour les employés clés et les domaines spécialisés.

L'équipe des ressources humaines procède régulièrement à des analyses comparatives des salaires et des avantages sociaux, et des ajustements stratégiques à la rémunération sont apportés au besoin pour veiller à ce que la Société demeure un employeur concurrentiel.

## Cibles

### Pourcentage des postes vacants pourvus par les candidats en interne

Cible	30 %
2023	27 %
2024	28 %
2025	24 % <span style="color: red;">⚠</span> En voie d'être atteinte

La baisse de 4 % du pourcentage de postes pourvus par des candidats internes s'explique par une proportion plus importante d'employés horaires embauchés dans des postes de premier échelon. En 2025, le pourcentage de promotions internes des employés salariés a été de 40 %, tandis qu'il était de 21 % pour les employés horaires. À l'avenir, nous suivrons et communiquerons les données sur ces deux groupes d'employés séparément.

## Mesures

### Pourcentage des femmes au sein de la direction

2023	31 %
2024	25 %
2025	24 %

Le terme « femmes au sein de la direction » désigne tout poste de gestionnaire ou plus, à l'exclusion des cadres de direction. En 2025, l'entreprise comptait 53 femmes occupant des postes de gestion.

### Pourcentage des employés issus de groupes sous-représentés

2024	18 %
2025	23 %

# Protection de l'environnement

## Progrès réalisés en 2025

En 2025, la Société a fait progresser son engagement à renforcer la protection de l'environnement et à améliorer la divulgation réglementaire par une série d'améliorations ciblées dans ses activités. Celles-ci comprennent :

- Des contrôles supplémentaires de prévention des déversements, y compris l'installation de protège-bridés et d'écrans de sécurité contre les projections sur les vannes, les joints et les brides de tuyauterie de l'ensemble du réseau, pour atténuer davantage le risque de rejets involontaires.
- Une approche renforcée de déclaration des déversements, en mettant l'accent sur des pratiques de déclarations plus cohérentes et exhaustives à tous les niveaux opérationnels.
- De nouveaux outils de données environnementales pour améliorer l'identification et le suivi des tendances environnementales, permettant ainsi une gestion des risques environnementaux plus proactive et éclairée.

## Impacts, risques et opportunités

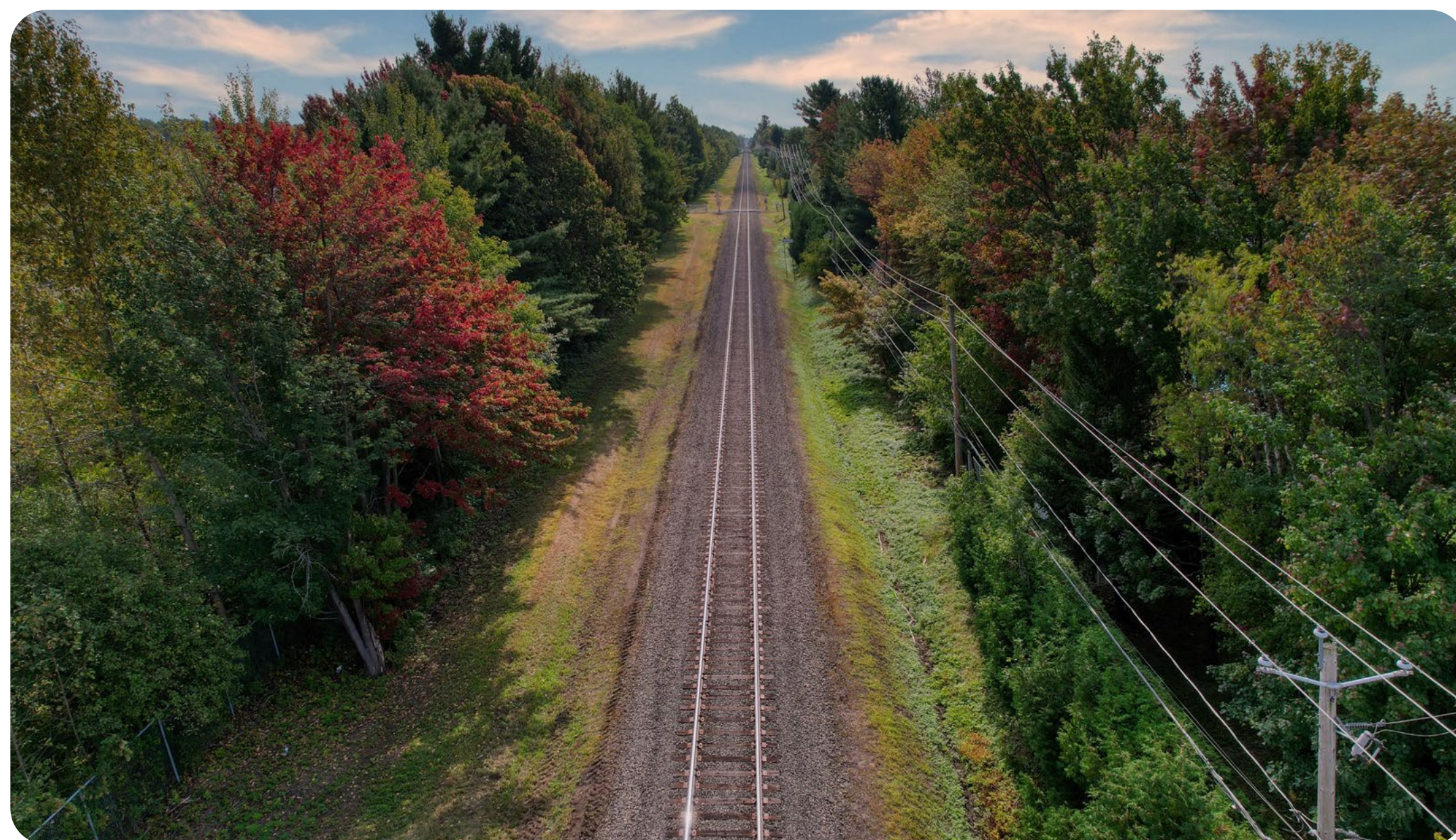
La Société est assujettie à plusieurs lois et règlements en matière d'environnement, notamment ceux portant sur :

- les rejets dans l'air;
- les rejets dans l'eau;
- les émissions de substances dangereuses et toxiques;
- la remise en état de sites contaminés; et
- l'utilisation de pesticides antimicrobiens autorisés aux États-Unis sous la loi fédérale relative aux insecticides, fongicides et raticides de réglementation de l'*Environmental Protection Agency* des États-Unis et au Canada sous l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et sa loi sur les produits antiparasitaires.

La conformité avec ces lois et règlements sur l'environnement continuera d'avoir une incidence sur les activités de la Société en lui imposant des frais d'exploitation et d'entretien ainsi que des dépenses en immobilisations nécessaires. Le risque d'un déversement important ou l'omission de se conformer aux lois et règlements sur l'environnement pourrait entraîner des enquêtes, des poursuites civiles ou pénales ou des mesures coercitives, susceptibles d'entraîner, entre autres, le paiement d'amendes substantielles, souvent calculées quotidiennement, ou dans des cas extrêmes, l'interruption ou la suspension des activités à l'installation visée. En outre, la Société a été impliquée, et sera vraisemblablement amenée à continuer de l'être, dans des litiges environnementaux comprenant notamment des réclamations pour effets physiques préjudiciables et diminution de la valeur de biens.



## PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



Ces lois et règlements sur l'environnement exigent que la Société obtienne divers inscriptions, licences, permis et autres approbations en matière d'environnement et qu'elle effectue des inspections, des essais de conformité et de la décontamination et qu'elle respecte les délais concernant les exigences de communication afin de pouvoir faire fonctionner ses installations de fabrication et d'exploitation.

L'adoption de lois et de réglementations environnementales additionnelles ou plus contraignantes, y compris toute modification de leur interprétation ou de leur application, pourrait accroître de manière significative les dépenses en immobilisations et les coûts de conformité de la Société dans les installations concernées, imposer des restrictions opérationnelles, modifier la disponibilité ou le prix de certains produits, tels que les produits de préservation achetés et utilisés par la

Société, ou encore limiter la capacité de la Société à obtenir les permis et autorisations nécessaires à la poursuite de ses activités. Rien ne garantit que les modifications apportées à ces lois et réglementations ou à leur application n'auront pas d'incidence défavorable importante sur les activités de la Société, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Bien que la Société maintienne un niveau élevé de responsabilité face à la protection de l'environnement, des allégations de pratiques irresponsables de la part des autorités réglementaires, des communautés ou des clients pourraient porter atteinte à la réputation de la Société. Une publicité défavorable découlant de violations réelles ou perçues des lois, règlements sur l'environnement ou pratiques courantes de l'industrie pourrait avoir un effet négatif sur la fidélité de la clientèle, réduire la demande, contribuer à affaiblir la confiance du marché et,

en dernier ressort, entraîner une réduction du cours des actions de la Société. Ces effets négatifs pourraient être ressentis même si les allégations n'étaient pas fondées, que la Société respecte toutes les lois et réglementations en vigueur et que la Société ne soit pas tenue responsable.

## Approche managériale

L'équipe de conformité environnementale de Stella-Jones aide la direction des usines à mettre en œuvre le système de gestion SHIELD, assurant des contrôles environnementaux robustes et des processus normalisés dans l'ensemble de notre réseau. Les employés reçoivent une formation complète sur la conformité aux permis et l'identification des risques, y compris sur le programme spécialisé de transfert et de contrôle des liquides en vrac lancé au début de 2025, qui vise à prévenir les déversements et les rejets accidentels de produits de préservation du bois et de carburants.

Les initiatives d'inspection interne de la Société et d'audit de tierces parties, de concert avec les systèmes de signalement des incidents, sont des outils de détection qui permettent de repérer et d'atténuer de manière proactive les risques environnementaux. En outre, le processus rigoureux d'établissement des provisions environnementales de la Société garantit que toutes les obligations à long terme de remise en état sont connues et prises en compte.

## Mesures

### Nombre de non-conformités environnementales\*

2023	6
2024	4
2025	8

### Montant des amendes (\$)

2023	1600
2024	116 350**
2025	201 000

Les mesures ci-dessus n'incluent pas les amendes ou infractions reçues qui sont actuellement en cours d'appel.

### Investissement dans l'assainissement volontaire de terrains (millions \$)

2023	3
2024	7
2025	5

Les investissements effectués en 2025 dans l'assainissement volontaire de terrains incluent des engagements pris lors de l'acquisition de Locweld, qui constitue désormais la division des structures d'acier de Stella-Jones. Ces investissements ont financé l'excavation et le retrait de sol contaminé au zinc, contribuant à réduire le risque de contamination des eaux souterraines.

\*La non-conformité concerne ceux émis par une autorité de régulation.

\*\*Infraction émise en 2024 et payée en 2025, incluse dans les montants de 2024.



# Peuples autochtones

**NOTRE STRATÉGIE** Nous nous engageons à établir des relations durables de collaboration avec les peuples autochtones dans les régions où nous exerçons des activités.

» Sensibilisation culturelle et compréhension

Accroître notre sensibilisation et notre compréhension des cultures et de l’histoire autochtones et être ouverts à comprendre différentes perspectives et visions du monde.

» Relations

Développer des relations à long terme avec les nations et les collectivités où nous exerçons des activités.

» Avantages économiques

Développer proactivement des relations commerciales collaboratives et mutuellement bénéfiques, ainsi que des opportunités d’approvisionnement.

## Progrès réalisés en 2025

En 2025, la Société a fait progresser ses travaux de développement d’accords de relations à long terme avec des bandes autochtones de la Colombie-Britannique. Notre équipe des opérations forestières a établi des contacts avec cinq bandes prioritaires et a progressé dans l’élaboration d’un protocole d’entente avec l’une des bandes. Le protocole d’entente constitue une première étape vers un accord à long terme et décrit les domaines d’intérêt pour la bande et la collaboration future avec Stella-Jones.

En 2025, Stella-Jones a travaillé à la traduction en français de la formation sur la sensibilisation à la culture autochtone pour permettre son déploiement auprès de l’ensemble des employés salariés au Canada. Grâce au projet pilote de notre nouveau SGF au T4, la formation a été lancée avec succès et 96 % de l’ensemble des employés salariés canadiens ont suivi les 17 modules individuels de formation.

Au début de 2026, nous avons finalisé un partenariat avec des Premières Nations locales dans une entreprise de récolte forestière, Lizzie Bay Logging, située en Colombie-Britannique. Le partenariat contribuera à un approvisionnement fiable et à plus long terme en cèdre de grand format pour les poteaux de transport destinés aux sociétés de services publics, et constitue une étape positive vers des relations commerciales et des opportunités d’approvisionnement plus mutuellement bénéfiques et collaboratives avec les peuples autochtones au Canada.

PEUPLES AUTOCHTONES

## Impacts, risques et opportunités

Le virage vers une responsabilité accrue des Premières Nations dans la gouvernance des forêts canadiennes apporte à la fois des opportunités et des risques. La complexité de la réglementation et les différences entre les systèmes de gouvernance pourraient causer des conflits et des retards dans l’approbation de la gestion des terres, en ayant un impact sur l’approvisionnement en fibre et en posant des défis pour la capacité de production de Stella-Jones dans certaines installations spécifiques. Cependant, cette transition présente également une opportunité pour Stella-Jones de soutenir l’autonomisation économique des peuples autochtones au moyen d’entreprises collaboratives, telles que des opérations de récolte conjointes qui créent des emplois et génèrent des revenus, tout en favorisant un engagement accru dans les pratiques de gestion des terres qui peuvent assurer des résultats positifs pour les écosystèmes forestiers. Bien qu’offrant des avantages comme la croissance économique et la préservation culturelle, la réussite d’une mise en œuvre nécessite une gestion prudente de la capacité, de la réglementation et des priorités diverses.

## Approche managériale

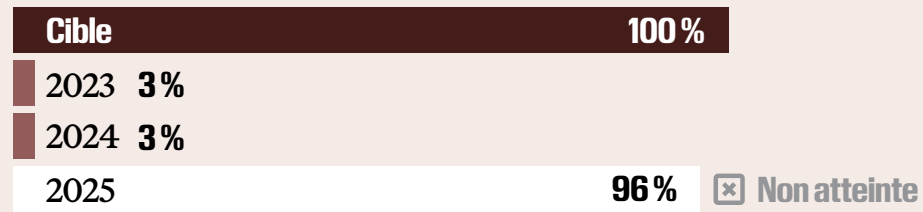
La Société a mis en œuvre une politique sur les peuples autochtones qui décrit l’engagement de la Société à établir des relations durables de collaboration et des partenariats commerciaux avec les peuples autochtones dans les régions où nous exerçons des activités, à accroître notre connaissance et notre compréhension des cultures et de l’histoire autochtones et à veiller à ce que les pratiques forestières de la Société et l’utilisation des ressources naturelles intègrent les perspectives autochtones. La Société divise la gestion de la mise en œuvre de la politique relative aux peuples autochtones en deux groupes distincts :

L’établissement de relations continues à l’intérieur de la Colombie-Britannique, axé sur des ententes à long terme avec les communautés autochtones impliquées dans la consultation sur la récolte; et

Les opportunités d’approvisionnement et de collaboration commerciale accrues avec les peuples autochtones.

## Cibles

Employés salariés canadiens devant suivre une formation de sensibilisation à la culture autochtone d’ici 2025



Mise en contexte concernant les taux de 3 % : En 2023 et 2024, 3 % des employés canadiens ont suivi la formation, car celle-ci visait principalement la direction. À compter de 2025, la formation a été élargie à l’ensemble des employés canadiens, ce qui a entraîné une augmentation significative du taux de complétion à 96 %.

Régions canadiennes assujetties à des obligations en matière de gestion des forêts couvertes par des accords de relations avec les Premières Nations qui le souhaitent d’ici 2030

### Cible: 100 %

Mise en contexte concernant l’absence de pourcentage de complétion de notre cible de gestion forestière de 100 % : En date de 2025, aucune des zones de gestion forestière de la Société n’était couverte par un accord de relations. Le groupe des opérations forestières de Stella-Jones a fait progresser l’élaboration d’un protocole d’entente avec une bande comme première étape vers un accord à long terme.

# Chaîne d'approvisionnement responsable

**NOTRE STRATÉGIE** Nous établissons des partenariats avec des fournisseurs locaux responsables afin de garantir la durabilité à long terme de notre approvisionnement en matières premières.

## » Mobilisation des fournisseurs

Engager un dialogue ouvert avec nos fournisseurs pour comprendre nos priorités de durabilité communes.

## » Foresterie durable

Soutenir les initiatives de santé forestière, de résilience aux feux de forêt et de récolte responsable tout au long de notre chaîne de valeur.

## » Promotion de l'éducation forestière

Sensibiliser le public et les décideurs politiques à la gestion responsable des forêts.

## Progrès réalisés en 2025

À la suite de la réalisation de l'évaluation des risques liés aux fournisseurs de premier niveau en 2024, Stella-Jones a élaboré une série de formations ciblées pour aborder les risques de durabilité identifiés. La session virtuelle inaugurale portait sur les droits de la personne, articulant les engagements politiques de la Société et les attentes de performance envers des fournisseurs représentant 11 % du total des dépenses d'approvisionnement en 2024. Cet objectif stratégique de durabilité ayant été atteint, la Société concentrera désormais ses efforts sur l'intégration de ces considérations de risque dans les rencontres avec les fournisseurs, tant nouveaux qu'existants, afin de favoriser la responsabilisation à long terme et la résilience de la chaîne d'approvisionnement. La série de formations se poursuivra en 2026 avec une session sur la comptabilisation des GES.



## CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

En 2025, la division des structures d'acier de Stella-Jones a effectué dix visites chez des fournisseurs, pour procéder notamment à un audit couvrant la qualité de fabrication, les pratiques en matière de santé et de sécurité, la conformité aux spécifications et le respect des lois et réglementations applicables en matière de droits de la personne. Ces visites ont inclus un nouveau fournisseur d'acier de la Turquie.



À la suite de l'évaluation des risques liés à la nature réalisée par la Société en 2024, des progrès ont été réalisés pour élaborer des stratégies qui abordent les risques identifiés et s'alignent plus formellement avec les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative à la nature. Les résultats de l'analyse intersectorielle montrent que les activités et la chaîne d'approvisionnement de Stella-Jones sont situées dans des zones caractérisées par des niveaux élevés de biodiversité intacte et recoupent des zones protégées et autochtones. Cela est attendu, puisque les zones protégées et autochtones maintiennent généralement une biodiversité plus élevée et sont souvent régies par des réglementations gouvernementales strictes. Fait important, le succès des activités antérieures de replantation et de reboisement s'est reflété dans le niveau élevé d'abondance moyenne des espèces et d'intégrité de la biodiversité dans les tenures de gestion forestière en Colombie-Britannique. La Société prévoit publier son rapport complet sur la nature en 2026.

## Impacts, risques et opportunités

### Biodiversité

Le modèle d'affaires de Stella-Jones est fondamentalement dépendant d'écosystèmes forestiers en santé pour fournir la fibre de bois, notre principale matière première. Au-delà de l'approvisionnement direct en fibre, la résilience de nos activités d'exploitation à long terme repose sur les services essentiels des écosystèmes forestiers, y compris la régulation du climat, la protection contre les inondations et le contrôle naturel des maladies et des ravageurs. Nous reconnaissons que ces services sont de plus en plus vulnérables aux facteurs de stress liés au climat, comme les feux de forêt et les espèces envahissantes, susceptibles de perturber la chaîne d'approvisionnement en fibre et avoir des répercussions sur la disponibilité et les coûts.

## Matériaux

### Fibre

Bien que la Société opère sous des licences de coupe de bois à long terme et qu'elle tire profit de ses relations bien établies avec des propriétaires forestiers privés et d'autres fournisseurs, rien ne garantit que ces licences seront respectées ou renouvelées au moment de leur expiration, que ces relations avec les propriétaires forestiers privés et d'autres fournisseurs seront maintenues, ni que les fournisseurs continueront à fournir du bois à la Société en quantité suffisante et de façon durable. Toute perturbation de la chaîne d'approvisionnement ou fluctuation des prix du bois pourrait entraîner des retards de production ou des hausses de coûts, ce qui, en retour, pourrait avoir une incidence sur les activités de la Société, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

### Produits de préservation

Il n'existe qu'un nombre limité de fournisseurs de certains produits de préservation du bois utilisés par la Société dans son processus de production, ce qui réduit la disponibilité de sources alternatives d'approvisionnement dans l'éventualité de pénuries imprévues ou d'une perturbation de la production. Certains fournisseurs pourraient également décider de réduire ou de mettre fin à la production de certains produits de préservation, tandis que des changements de législation pourraient nécessiter le recours à des produits de préservation différents de ceux utilisés jusqu'à maintenant, comme nous l'avons observé ces dernières années avec le retrait du pentachlorophénol du registre des produits de préservation aux États-Unis et au Canada. Des tensions géopolitiques entraînant des restrictions commerciales ou la perte de routes commerciales, ou toute escalade ou tout autre conflit international, pourrait entraîner des difficultés d'approvisionnement et forcer la Société à évaluer des produits de substitution offerts à prix raisonnables et tout aussi sécuritaires, efficaces et acceptables pour les clients de la Société. En outre, la disponibilité et les prix des matières premières utilisées par la Société peuvent fluctuer en fonction d'un ensemble d'autres facteurs, notamment les conditions du marché, l'offre et la demande

mondiales pour ces matières, la conjoncture économique mondiale, les risques géopolitiques et les sanctions connexes, les contrôles à l'exportation et d'autres mesures pouvant être prises par des États. Toute perturbation de la chaîne d'approvisionnement, contrainte de capacité des fournisseurs ou fluctuation des prix des produits de préservation du bois utilisés par la Société pourrait entraîner des retards de production, des programmes de planification ou des hausses de coûts, ce qui, en retour, pourrait avoir une incidence sur les activités de la Société, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

### Acier

La division des structures d'acier de Stella-Jones est soumise aux conditions de marché qui peuvent influencer sur la disponibilité et le coût de l'acier et du zinc. Toute perturbation de la chaîne d'approvisionnement, contrainte de capacité des fournisseurs ou fluctuation des prix de l'acier et du zinc pourrait entraîner des retards de production, des programmes de planification ou des hausses de coûts, ce qui, en retour, pourrait avoir une incidence sur les activités de la Société, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

## Approche managériale

### Biodiversité

Au sein de nos tenures forestières, les risques liés à la biodiversité sont gérés par notre équipe des opérations forestières, avec une approche de gestion à long terme qui comprend une collaboration étroite avec un large éventail de parties prenantes de groupes d'intérêt forestiers. La Société s'engage à intégrer les perspectives autochtones dans la gestion forestière et à prioriser la diversité forestière, y compris des stratégies de renforcement de la résilience aux feux de forêt et de protection contre les espèces envahissantes. Les engagements de la Société envers une gestion durable de la forêt dans nos activités directes comprennent :

## CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

- Zéro déforestation et aucune conversion de terres au sein de nos tenures de gestion en Colombie-Britannique, et;
- Reboisement des zones récoltées dans nos tenures de gestion en Colombie-Britannique dans un délai de deux ans.

Les experts forestiers de Stella-Jones sont responsables de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la conformité avec nos plans de gérance des forêts, qui sont des plans à l'échelle du paysage fondés sur la cartographie couvrant les zones où la récolte et la construction de routes sont proposées. L'équipe de la foresterie s'engage à ne réaliser aucun gain net de routes au sein des tenures, ce qui signifie que des routes sont construites et désactivées chaque année pour maintenir la connectivité forestière. La gestion des espèces envahissantes est également une priorité pour notre équipe de la foresterie et comprend le développement et l'introduction d'espèces résistantes aux maladies, la formation sur l'identification et la déclaration pour notre personnel forestier, et le nettoyage actif de tout l'équipement de récolte pour éviter le transfert d'espèces envahissantes d'un site à l'autre.

### Matériaux

La responsabilité de la gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement pour les matériaux clés incombe à notre équipe d'approvisionnement dans chaque catégorie de produits. Ces personnes sont responsables du maintien de relations solides avec les fournisseurs, ainsi que de la recherche et de l'identification d'alternatives qui répondent aux exigences de la Société en matière de sécurité et de qualité.

### Fibre

En ce qui concerne spécifiquement notre chaîne d'approvisionnement en fibre, Stella-Jones fait équipe avec des fournisseurs de confiance qui se conforment à des réglementations rigoureuses de gestion forestière aux États-Unis et au Canada. La stratégie de la Société vise à approfondir la collaboration avec les fournisseurs exerçant des activités dans des zones à risque plus élevé lié à la nature, où il existe également le plus grand potentiel d'impact environnemental positif.

### Produits de préservation

Pour faire face au risque de changements réglementaires aux produits de préservation approuvés, la Société travaille en collaboration avec des universités afin de faire des recherches à long terme sur des produits de préservation de rechange qui maintiennent une performance de grande qualité tout en améliorant le profil environnemental des produits en fin de vie.

### Acier

Les risques liés à la chaîne d'approvisionnement en acier sont gérés de la même manière que les autres intrants de matériaux clés, en maintenant des relations solides avec les fournisseurs et en s'approvisionnant, directement ou indirectement, pour la majeure partie de son acier et de son zinc dans le pays où elle réalise ses activités de fabrication.

## Cibles

### % du bois d'œuvre à usage résidentiel certifié

Cible	80 %
2023	82 %
2024	79 %
2025	87 % <input checked="" type="checkbox"/> Atteinte

### % de fournisseurs de premier niveau ayant été évalués par rapport aux risques de durabilité

Cible	25 %
2023	12,5 %
2024	37 % <input checked="" type="checkbox"/> Atteinte

De plus, la cible d'évaluation des risques de durabilité des fournisseurs a été atteinte en 2024. Cette mesure sera retirée et l'accent sera mis sur l'engagement des fournisseurs à l'égard des risques identifiés.

## Mesures

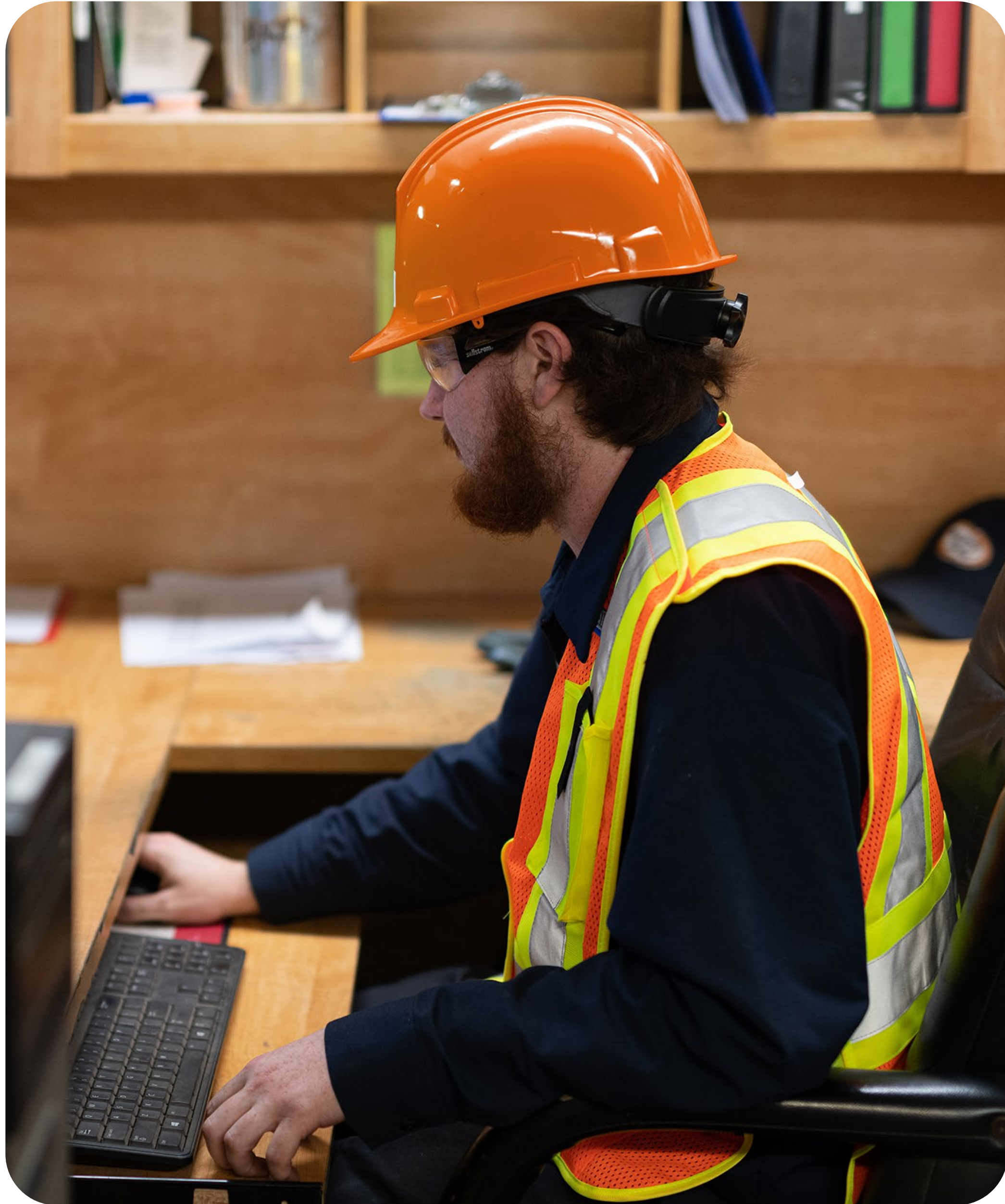
### Nombre de semis plantés dans nos tenures en Colombie-Britannique

**320 000**

### % de semis indigènes plantés

**100 %**

Deux nouvelles mesures de biodiversité ont été introduites dans ce rapport, à savoir le nombre de semis plantés dans nos tenures de gestion forestière en Colombie-Britannique pour la période de déclaration, ainsi que le pourcentage de semis indigènes plantés. L'objectif de ces mesures est d'assurer la transparence sur les efforts de régénération post-récolte et de mesurer la performance d'une année à l'autre, et d'aider à fournir des perspectives sur la gestion forestière chez Stella-Jones.



# Gouvernance des risques

**NOTRE STRATÉGIE** Nous donnons à nos employés les moyens de prendre des décisions éclairées et responsables et de produire des résultats grâce à des lignes directrices claires, à des processus rigoureux et à la responsabilisation.

» Une gouvernance solide comme assise

Propriété bien définie, maintenance et communication efficace des politiques de la Société.

» Gestion des risques prioritaires

Prioriser les ressources pour le contrôle et la gestion de nos risques prioritaires, notamment le risque climatique, la cybersécurité, la résilience de l'entreprise, la main-d'œuvre et l'approvisionnement en matières premières.

» Simplification de la conformité

Assurer la conformité en restant à l'affût des changements réglementaires et en dotant les employés des connaissances et ressources adéquates.

## Progrès réalisés en 2025

En préparation du déploiement du nouveau SGF, la Société a élaboré quatre modules de formation sur les politiques clés devant être utilisés dans le cadre du processus d'attestation annuelle de prise de connaissance des politiques. Les politiques couvertes par la nouvelle formation comprennent *le code de conduite professionnelle et de déontologie, la politique de prévention de la discrimination, du harcèlement et de la violence au travail, les procédures de dénonciation*, et la toute nouvelle *politique à l'égard des transactions d'initiés*. Les quatre modules sont spécifiques aux politiques, processus et engagements de Stella-Jones, rendant les attentes et la conformité claires pour tous les employés.

En 2025, la Société a renforcé son programme de cybersécurité au moyen d'une combinaison d'initiatives de prévention, de détection et de préparation. Nous avons maintenu un taux d'échec moyen des employés inférieur à 15 % lors de simulations d'hameçonnage mensuelles, toute personne n'ayant pas réussi étant automatiquement inscrite à une formation de rappel ciblée. Dans le but d'améliorer encore davantage la résilience, nous avons réalisé un exercice de simulation sur maquette sur la réponse aux incidents pour valider les rôles, la prise de décisions et les procédures de recours hiérarchiques, et avons complété un test de pénétration indépendant pour identifier et corriger les vulnérabilités potentielles.

GOUVERNANCE DES RISQUES

Nous avons également renforcé les capacités de détection des menaces réseau en mettant en œuvre un nouvel outil de détection et réponse réseau (« NDR ») pour améliorer la visibilité et accélérer la détection et la réponse aux activités suspectes.

### Renouvellement du conseil d'administration

La nomination de madame Renée Laflamme et de monsieur Sean Donnelly au conseil d'administration en 2025 reflète l'engagement continu de la Société envers le renouvellement du conseil et une supervision robuste. Madame Laflamme cumule plus de 25 années d'expérience dans les secteurs des services financiers et de l'assurance, avec une expertise spécialisée en transformation numérique et implantation de l'intelligence artificielle. Monsieur Donnelly, anciennement président et chef de la direction d'ArcelorMittal Dofasco, apporte des perspectives approfondies en fabrication à grande échelle, en innovation technologique et en développement durable. Cet apport de nouvelles perspectives s'aligne avec la politique de la Société sur la diversité et la composition du conseil, qui prévoit une limite de mandat de 15 ans et fixe l'âge obligatoire de la retraite à 75 ans pour assurer un renouvellement continu.

### Impacts, risques et opportunités

Conseil d'administration

La capacité de la Société à mettre en œuvre son orientation stratégique et à préserver la valeur à long terme pour les actionnaires est grandement tributaire de la qualité, de l'expérience et de l'indépendance de son conseil d'administration. Au fur et à mesure de l'évolution de l'environnement d'affaires, nous dépendons de plus en plus d'administrateurs possédant une expertise spécialisée dans des domaines émergents, comme le risque lié aux changements climatiques, la cybersécurité et l'intelligence artificielle pour assurer la résilience opérationnelle et la conformité réglementaire. Le risque de ne pas maintenir

un conseil d'administration indépendant solide pourrait causer des dommages à la réputation, avoir des impacts sur la valorisation boursière et restreindre l'accès aux capitaux.

Cybersécurité

La Société s'appuie, et continue d'accorder une importance croissante aux technologies de l'information, aux solutions logicielles sous forme de service ainsi qu'à d'autres applications logicielles, qu'elles soient hébergées à l'interne ou externalisées, afin de traiter, transmettre et stocker de manière sécurisée des données électroniques pour soutenir ses activités commerciales. Malgré les systèmes et contrôles de sécurité mis en place par la Société et par ses fournisseurs tiers, les technologies de l'information et l'infrastructure de la Société peuvent être la cible de cyberattaques ou faire l'objet de violations de données, de perturbations des systèmes informatiques et d'autres incidents similaires. Les cybermenaces sont persistantes et varient en termes de techniques et de sources, notamment en raison de l'utilisation de technologies émergentes d'intelligence artificielle, et deviennent de plus en plus sophistiquées, rendant leur détection et leur prévention plus difficiles. Ces menaces peuvent notamment inclure l'introduction de virus informatiques ou d'autres codes malveillants, l'hameçonnage, les rançongiciels, l'ingénierie sociale, le vol, les actes malveillants ou les accès inappropriés par des employés ou des fournisseurs tiers, ainsi que des défaillances, perturbations ou interruptions des systèmes causées par une erreur humaine ou d'autres formes d'attaque ou de perturbation.

Toute perturbation importante de nos systèmes technologiques, y compris ceux de fournisseurs tiers, pourrait entraîner des interruptions opérationnelles et une hausse des coûts, un accès non autorisé à des renseignements confidentiels ou personnels ou leur divulgation, des amendes réglementaires, des pénalités ou litiges, une atteinte à la réputation, des coûts de remboursement ou autres coûts compensatoires, ainsi que des coûts de conformité supplémentaires. L'un ou l'autre de ces éléments pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités de la Société, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

### Approche managériale

Conseil d'administration

Stella-Jones maintient un conseil d'administration indépendant à 90 % pour assurer une supervision rigoureuse des principaux risques, de l'affectation des capitaux et de la stratégie de durabilité de la Société. La Société utilise une matrice formelle de compétences et d'expertise pour identifier et combler les lacunes en matière de compétences, mène un processus de recrutement méthodique par l'entremise de consultants indépendants et a mis en place une politique de rotation des présidences de comités pour favoriser le renouvellement continu et la diversité des perspectives. De plus, le conseil procède à des évaluations annuelles de son efficacité et participe à des formations dédiées pour s'assurer que sa supervision demeure alignée avec les activités d'exploitation complexes de la Société en Amérique du Nord.

Cybersécurité

La cybersécurité est gérée par une équipe interne d'experts, sous une supervision formelle du comité d'audit. La Société évalue la maturité de sa sécurité au moyen du cadre de sécurité du NIST (National Institute of Standards and Technology) et procède à des exercices « équipe Rouge contre équipe Bleue » pour améliorer les capacités de détection et d'intervention. La résilience organisationnelle est davantage renforcée par la mise à jour continue de la sécurité des systèmes, la protection des terminaux, la formation obligatoire de sensibilisation à la sécurité et les simulations d'hameçonnage pour tous les employés.

### Cibles

% des employés salariés ayant rempli l'attestation annuelle de prise de connaissance des politiques

<b>Cible</b>	<b>100 %</b>
2023	75 %
2024	0 %
2025	100 % <input checked="" type="checkbox"/> Atteinte

Mise en contexte du résultat de 0 % en 2024 ci-dessus : La cible d'achèvement de l'attestation annuelle de prise de connaissance des politiques de la Société n'avait pas été mise de l'avant en 2024.

Lancement d'une formation numérique d'intégration dans l'année suivant la mise en œuvre du nouveau module de formation sur le SIRH\*

**Cible: 2026**

### Mesures

% de membres indépendants au sein du conseil

2023	90 %
2024	90 %
2025	90 %

\* Système d'information des ressources humaines

# Annexes

---

Mise en garde au sujet des déclarations prospectives **28**

---

Méthodologie de comptabilisation des données de performance de durabilité **28**

---

Données de performance de durabilité **32**

---

Rapport d'assurance limitée d'un praticien indépendant –  
Émissions de gaz à effet de serre (« GES ») de Stella-Jones Inc. **36**

# Mise en garde au sujet des déclarations prospectives

Le présent rapport contient de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables (« déclarations prospectives »). Les mots « peuvent », « pourraient », « devraient », « voudraient », « hypothèses », « plan », « stratégie », « croire », « anticiper », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « objectif », l'emploi du futur et du conditionnel, ainsi que les mots et expressions semblables, visent à dénoter des déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives comprennent, sans toutefois s'y limiter, des déclarations concernant notre stratégie et nos objectifs de durabilité, y compris les objectifs et les engagements à court et à long terme, et sont fournies afin d'aider le lecteur à comprendre les attentes actuelles et les plans de la Société (et pourraient ne pas convenir à d'autres fins). Ces déclarations sont fondées sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses et sont formulées par la Société à la lumière de l'expérience de sa direction et de sa perception des tendances historiques, de la situation actuelle et des développements futurs attendus, ainsi que d'autres facteurs jugés pertinents et raisonnables dans les circonstances. Cependant, rien ne garantit que ces estimations et hypothèses s'avéreront exactes. Par nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes, car elles se rapportent à des événements et dépendent de circonstances qui peuvent ou non se produire à l'avenir. Ces risques et incertitudes peuvent

porter, entre autres, sur la dépendance de la Société à l'égard de clients importants, la disponibilité et le coût des matières premières, les perturbations opérationnelles, les changements climatiques, la dépendance à l'égard du personnel clé, les technologies de l'information, les incidents de cybersécurité et de protection des données, la conjoncture économique mondiale, l'incertitude géopolitique, la stratégie d'acquisition de la Société, l'expansion future de l'usine de la Société, la capacité de la Société à lever des capitaux, la conformité environnementale et les litiges, ainsi que les facteurs et hypothèses mentionnés dans le présent document et dans les documents d'information continue de la Société. Ces risques et incertitudes, ainsi que d'autres liés aux activités de la Société, sont décrits plus en détail à la rubrique intitulée « Risques et incertitudes » du rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Bon nombre de ces risques échappent à la capacité de la Société de les maîtriser ou de les prévoir. En raison de ces risques, incertitudes et hypothèses, le lecteur est prié de ne pas accorder une confiance induite à ces déclarations prospectives. De plus, les déclarations prospectives ne valent qu'à la date où elles sont formulées. Le présent rapport reflète l'information dont disposait la Société à la date du présent rapport, soit le 16 juin 2026. La direction de la Société décline toute responsabilité de mettre à jour ou de réviser les déclarations de nature prospective afin de refléter de nouvelles informations, des événements futurs ou d'autres changements survenant après la date des présentes, à moins d'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

# Méthodologie de comptabilisation des données de performance de durabilité

## Chiffres consolidés sur la durabilité

Stella-Jones s'engage à présenter ses mesures de durabilité de façon transparente. Notre communication volontaire d'informations est guidée par les cadres suivants :

- Les obligations d'information S1 et S2 du Conseil canadien des normes d'information sur le durabilité
- La norme sur les produits de construction et d'ameublement (« Building Products and Furnishings ») du Sustainability Accounting Standards Board (« SASB ») – 2018.
- L'élément d'information de la Global Reporting Initiative (« GRI ») : Informations générales 2021 et autres éléments d'information de la GRI.

## Mesures d'activité 2025

Donnée	Unité de mesure	2023	2024	2025	Norme
Ventes	En millions \$ CA	3 319	3 469	3 492	-
Production annuelle	En milliers de pieds cubes (pi <sup>3</sup> )	110 668	111 930	103 439	000.A

## ANNEXES

## Environnement

Catégorie	Indicateur	Unité	2023	2024	2025	Norme
Énergie	Total de l'énergie consommée	Gigajoules (GJ)	4 302 059	6 555 476	7 762 436	GRI 302-1, SASB 130a.1(1)
	Total de l'énergie consommée – à l'exception de la biomasse	Gigajoules (GJ)	2 896 652	2 908 906	3 632 314	GRI 302-1, SASB 130a.1(1)
	Total du combustible consommé – non renouvelable	Gigajoules (GJ)	2 495 531	2 207 805	2 172 020	GRI 302-1
	Total du combustible consommé – renouvelable	Gigajoules (GJ)	1 406 264	3 667 692	4 155 748	GRI 302-1
	Total de l'électricité consommée	Gigajoules (GJ)	401 121	384 777	385 682	GRI 302-1
	Total de CER acquis	Gigajoules (GJ)	0	0	360 000	
	Intensité énergétique selon la production	GJ/1 000 pi <sup>3</sup>	39	58,6	75	GRI 302-3
	Pourcentage en électricité de réseau	%	9	6	5	SASB 130a.1(2)
	Pourcentage d'énergie renouvelable	%	33	56	54	SASB 130a.1(3)
Émissions	Champ d'application 1 – émissions de GES	TM éq. CO <sub>2</sub>	141 148	136 395	127 091	GRI 305-1
	Champ d'application 2 – émissions de GES	TM éq. CO <sub>2</sub>	31 006	28 167	28 021	GRI 305-2
	Champs d'application 2 – émissions de GES (CER inclus) – facteurs résiduels	TM éq. CO <sub>2</sub>	Données non recueillies		11	GRI 305-2
	Champ d'application 3 – émissions de GES	TM éq. CO <sub>2</sub>	1 035 651	1 278 773	810 102	GRI 305-3
	Émissions biogéniques de GES	TM éq. CO <sub>2</sub>	144 892	164 863	177 788	GRI 305-1

Catégorie	Indicateur	Unité	2023	2024	2025	Norme
Émissions (suite)	Intensité des GES par production	TM éq. CO <sub>2</sub> /1 000 pi <sup>3</sup>	1,50	1,47	1,23	GRI 305-4
	Intensité des GES par ventes	TM éq. CO <sub>2</sub> /M\$ de revenus	50	47,4	36,3	GRI 305-4
	Émissions de SO <sub>x</sub>	TM	161	98	93	GRI 305-7
	Émissions de NO <sub>x</sub>	TM	145	130	111	GRI 305-7
Eau	Total de l'eau prélevée	Mégalitres	775	753	642	GRI 303-3
	Eau prélevée – sources de tiers	Mégalitres	675	646	540	GRI 303-3
	Eau prélevée – eau de surface	Mégalitres	13	18	23	GRI 303-3
	Eau prélevée – eaux souterraines	Mégalitres	86	88	80	GRI 303-3
	Total de l'eau prélevée (installations prioritaires – Eloy, Carseland, Whitmire)	Mégalitres	25	22	17	GRI 303-3
	Déchets	Total des déchets produits	TM	33 702	35 758	38 601
Total des déchets dangereux		TM	3 466	3 166	6 957	GRI 306-3
Total des déchets non dangereux		TM	15 117	20 750	20 488	GRI 306-3 / GRI 306-5
Total des matières recyclées		TM	15 119	11 842	11 072	GRI 306-4
Intensité des déchets par production		TM/1 000 pi <sup>3</sup>	0,30	0,32	0,37	s.o.
Conformité environnementale	Non-conformité environnementale	Nombre	6	5	8	GRI 2-27
	Montant des amendes	\$	1 600	116 350	201 000	GRI 2-27

## ANNEXES

**Social**

Catégorie	Indicateur	Unité	2023	2024	2025	Norme
Santé et sécurité	Décès d'employés	Nombre	0	1	0	GRI 403-9
	Cas DART	Nombre	68	69	52	GRI 403-9
	Taux de fréquence des cas DART	par 200 000 heures de travail	2,27	2,25	1,67	GRI 403-9
	Cas de TRR	Nombre	100	93	79	GRI 403-9
	Taux de fréquence des cas de TRR	par 200 000 heures de travail	3,3	3,1	2,54	GRI 403-9
	Décès de sous-traitants	Number	0	0	1	GRI 403-9
Main-d'œuvre	Total des employés	Nombre	2 945	3 018	3 162	GRI 2-7
	Total des employés à salaire horaire	Nombre	2 139	2 142	2 279	GRI 2-7
	Total des employés syndiqués	Nombre	467	445	604	GRI 2-7
Nouvelles recrues	Total des nouvelles recrues	Nombre	907	738	812	GRI 401-1
	Total des nouvelles recrues – femmes	%	18	19	15	GRI 401-1
	Nouvelles recrues âgées de moins de 30 ans	Nombre	302	235	231	GRI 401-1
	Nouvelles recrues âgées de moins de 30 ans – femmes	%	17	14	10	GRI 401-1
	Nouvelles recrues âgées de 30 à 50 ans	Nombre	446	357	403	GRI 401-1
	Nouvelles recrues âgées de 30 à 50 ans – femmes	%	21	19	18	GRI 401-1
	Nouvelles recrues âgées de plus de 50 ans	Nombre	158	146	178	GRI 401-1
	Nouvelles recrues âgées de plus de 50 ans – femmes	%	16	25	13	GRI 401-1

Catégorie	Indicateur	Unité	2023	2024	2025	Norme
Taux de rotation	Taux de rotation total	Nombre	630	612	649	GRI 404-1
	Taux de rotation total – femmes	%	15	14	15	GRI 404-1
	Taux de rotation des employés âgés de moins de 30 ans	%	32	29	23	GRI 404-1
	Taux de rotation des employés âgés de 30 à 50 ans	%	43	46	44	GRI 404-1
	Taux de rotation des employés âgés de plus de 50 ans	%	25	25	33	GRI 404-1
	Diversité	Employés issus de groupes sous-représentés	%	Données sur l'ensemble de la main-d'œuvre non recueillies	18	23
Femmes au sein de notre main-d'œuvre		%	18	19	18	GRI 405-1
Femmes au sein de l'équipe de gestion		%	31	25	24	GRI 405-1

## ANNEXES

## Gouvernance

Catégorie	Indicateur	Unité	2023	2024	2025	Norme
Produit	Poids des matériaux en fin de vie récupérés	TM	8 073	8 098	6 273	SASB 410a.2(1)
	Approvisionnement auprès de terrains forestiers tiers certifiés	%	82	79	85	SASB 410a.1(2)
	Certifié FSC	%	72	62	56	SASB 410a.1(3)
	Certifié SFI	%	71	55	56	SASB 410a.1(3)
	Bois d'œuvre certifié PEFC	%	74	63	69	SASB 410a.1(3)
	CSA	%	4	28	30	SASB 410a.1(4)
Conseil d'administration	Conseil d'administration	Nombre	10	10	10	s.o.
	Membres indépendants au sein du conseil	Nombre	9	9	9	s.o.
	Représentation des femmes au sein du conseil	%	40	40	50	GRI 405-1

# Données de performance de durabilité

## Période visée par le rapport

Données sur la performance de durabilité de Stella-Jones pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025.

## Détermination des limites

Stella-Jones a recours à une approche de contrôle opérationnel pour la détermination des limites. Les données sur la performance de durabilité de Stella-Jones portent sur l'ensemble des usines de traitement du bois, les installations d'écorçage des poteaux, la distillerie de goudron de houille, les activités de camionnage, les bureaux de gestion, les produits finis et les installations d'approvisionnement sous le contrôle opérationnel de Stella-Jones.

## Modifications touchant les données sur la performance de durabilité en 2025

Pour maintenir un accent sur les réductions réelles des émissions et assurer une comparabilité d'année en année, nous ajustons notre référence de 2022 pour refléter les changements dans notre empreinte opérationnelle. Cela signifie exclure les réductions résultant de la cession d'actifs et incorporer les augmentations provenant des acquisitions. En 2025, un site, Kamloops, Colombie-Britannique, a complété sa première année complète d'exploitation avec Stella-Jones. La référence de 2022 a été ajustée pour refléter l'ajout de Kamloops.

- Les émissions totales ajustées de GES des Portées 1 et 2 pour 2022 sont de 165 344 tCO<sub>2</sub>eq, précédemment de 165 111 tCO<sub>2</sub>eq.

## Retraitement de l'information

Stella-Jones a retraité les résultats de 2024 pour les catégories 1, 2, 3, 4 et 9 du champ d'application 3. Cette mise à jour reflète une méthodologie révisée d'application des facteurs d'émission, des procédures supplémentaires de contrôle et d'assurance qualité, ainsi que la disponibilité de nouvelles données sources.

- Émissions scope 3 en 2024 : 1 278 773 t éq. CO<sub>2</sub>, contre 1 590 227 t éq. CO<sub>2</sub> précédemment.

Stella-Jones a également retraité les indicateurs énergétiques de 2024 en GJ en raison d'une amélioration de la qualité des données et des procédures de contrôle.

- Consommation totale d'énergie en 2024 (GJ) : 6 555 476, contre 4 845 400 précédemment.
- Consommation totale d'énergie en 2024 excluant la biomasse (GJ) : 2 908 906, contre 2 746 344 précédemment.
- Consommation totale de combustibles non renouvelables en 2024 (GJ) : 2 207 805, contre 2 135 690 précédemment.
- Consommation totale de combustibles renouvelables en 2024 (GJ) : 3 667 392, contre 2 119 911 précédemment.

## Mesures d'activité

Les mesures d'activité constituent un important point de référence pour les autres informations communiquées en matière de durabilité. Les ventes annuelles couvrent tous les produits vendus au cours de l'année visée par le rapport et la production couvre tous les produits de bois traité sous pression fabriqués dans les installations de Stella-Jones en 2025.

## Environnement

### Énergie

L'énergie est présentée en mégawattheures. L'énergie renouvelable présentée comprend l'énergie dégagée par la biomasse ligneuse et l'énergie solaire consommées par les installations. Elle ne comprend pas l'énergie renouvelable générée par le réseau d'électricité qui a été fournie en vertu d'accords contractuels normaux.

### Émissions de GES

Nous déclarons nos émissions de GES conformément aux lignes directrices du World Resources Institute (« WRI ») et du World Business Council for Sustainable Development (« WBCSD ») présentées dans les documents intitulés Greenhouse Gas (« GHG ») Protocol: A Corporate Accounting and Reporting Standard (édition révisée) (2015), GHG Protocol Corporate Value Chain (Scope 3) Accounting and Reporting Standard (2013) et Technical Guidance for Calculating Scope 3 Emissions (version 1.0). On peut se procurer ces documents à l'adresse [ghgprotocol.org](https://ghgprotocol.org). Les normes et les lignes directrices du GHG Protocol (protocole des GES) sont reconnues et utilisées mondialement pour la présentation de l'information sur les émissions de GES.

Les émissions du champ d'application 1 sont des émissions directes attribuables à nos activités, y compris les émissions attribuables à nos processus et à l'utilisation de carburants. Les facteurs d'émissions utilisés sont ceux du ministère de l'Environnement et du Changement climatique Canada (2023) et de l'*Environment Protection Agency* des États-Unis (2023).

Les émissions du champ d'application 2 résultent de la consommation d'électricité achetée pour nos activités. Stella-Jones a appliqué un CER (« certificat d'énergie renouvelable ») à toute la consommation d'électricité de ses sites aux États-Unis et au Canada, à l'exception d'un site situé au Québec pour compenser une partie de ses émissions du champ d'application 2. Les émissions du champ d'application 2 déclarées selon l'approche basée sur la localisation ont été calculées à l'aide des facteurs d'émission de la base de données eGRID (2025) de l'*Environmental Protection Agency* des États-Unis et des données d'Environnement et Changement climatique Canada (Partie 3 du RIN 2025). Les émissions de champ d'application 2 déclarées selon l'approche basée sur le marché ont été calculées à l'aide des facteurs d'émission du mix résiduel.

Les émissions du champ d'application 3 de la chaîne d'approvisionnement sont générées en amont et en aval de nos activités par nos fournisseurs et nos clients. Les catégories 4, 8 et 9 ont été ajoutées à l'inventaire en 2024. Le tableau suivant présente les facteurs d'émissions utilisés.

L'intensité des émissions attribuables à la production et aux ventes est calculée uniquement au moyen des données sur les émissions des champs d'application 1 et 2.

Les émissions provenant des fluides frigorigènes utilisés dans les systèmes de CVC de l'équipement mobile ont été exclues de l'inventaire des émissions du champ d'application 1, car elles ne sont pas importantes par rapport au total des émissions de la Société.

### Catégorie d'émissions du champ d'application 3

Catégorie d'émissions du champ d'application 3	Méthode	Facteur d'émission
1. Biens et services achetés	Fondée sur les dépenses	U.S. Environmentally-Extended Input-Output (USEEIO) v1.2
2. Biens d'équipement	Fondée sur les données moyennes	U.S. Environmentally-Extended Input-Output (USEEIO) v1.2
3. Activités liées au carburant ou à l'énergie	Fondée sur les données moyennes	GHGenius 502b: Upstream Results HHV
4. Transport et distribution en amont	Fondée sur la distance et les dépenses	US EPA
5. Déchets générés par les activités	Fondée sur les données moyennes	US EPA
6. Voyages d'affaires	Fondée sur les dépenses	US EPA et U.S. Environmentally-Extended Input-Output (USEEIO) v1.2
7. Déplacements domicile-travail du personnel	Fondée sur la distance	US EPA et NIR 2022-Generation intensity part 3
8. Actifs loués en amont	Fondée sur les données moyennes	US EPA
9. Transport et distribution en aval	Fondée sur la distance	US EPA
12. Traitement de fin de vie des produits vendus	Fondée sur les données moyennes	US EPA

## ANNEXES

## Émissions FLAG

L'inventaire des émissions FLAG est calculé au moyen de l'outil LEARN de l'International Council for Local Environmental Initiatives (ICLEI) et des données du *Rapport d'inventaire national* (« RIN ») du Canada. L'analyse dans l'outil LEARN prenait en compte un comté situé dans un État dans lequel le pourcentage des quantités achetées pour Stella-Jones était le plus élevé. Au Canada, il est présumé que les flux d'émissions de GES générées par les sols de la province déclarés dans le RIN peuvent s'appliquer à la partie du bois acheté par Stella-Jones pour estimer les ajouts ou les réductions d'émissions en lien avec la récolte de bois par la province.

## Autres émissions atmosphériques

L'information sur les émissions de SOx et de NOx n'a trait qu'aux émissions provenant du combustible consommé par les camions routiers de Stella-Jones ainsi que par l'équipement fixe et mobile de nos installations.

## Eau

Les données sur notre consommation d'eau tiennent compte de l'eau achetée auprès des municipalités ou de sociétés de services publics, ainsi que de l'eau tirée de puits et de bassins sur les sites. Toutefois, certains sites ne disposent pas de l'équipement de mesure pour ces bassins, de sorte que la consommation d'eau de ces bassins n'est pas prise en compte dans les données. L'eau que nous consommons est utilisée en grande partie dans le cadre de l'application de produits de préservation hydrosolubles et comme eau d'appoint de la chaudière dans les processus.

## Déchets

Les déchets comprennent toutes les formes de déchets solides ou liquides (à l'exclusion des eaux usées) et sont définis comme dangereux ou non dangereux selon les lois du pays dans lequel l'installation exerce ses activités. Tout le bois traité destiné à être éliminé est classé comme déchet dangereux.

## Société

### Santé et sécurité

Les données présentées concernent tous les employés de Stella-Jones qui travaillent sur place dans les installations détenues et exploitées par Stella-Jones, y compris tous les employés temporaires. Stella-Jones ne présente pas de données sur les cas DART des sous-traitants, étant donné qu'elle n'a pas accès aux soins médicaux prescrits pour des employés tiers.

### Main-d'œuvre

Les données sur l'emploi, y compris les données sur les nouvelles recrues et le taux de rotation, couvrent tous les employés directement à l'emploi de Stella-Jones et excluent les travailleurs temporaires recrutés par l'intermédiaire d'agences. Le nombre total d'employés de chaque catégorie est calculé en date du 31 décembre de l'année considérée. Les données sur le taux de rotation tiennent compte de tous les facteurs de rotation des employés, y compris les départs volontaires et involontaires, les départs à la retraite et les décès.

## Diversité

Les informations sur la diversité par sexe et par groupe d'âge visent l'ensemble de la main-d'œuvre de Stella-Jones. Les statistiques sur la diversité sont fondées uniquement sur l'auto-identification volontaire par les employés, et les données pourraient ne pas être entièrement représentatives de la diversité au sein de la Société.

## Gouvernance

### Produit

Les données sur les certifications de tiers ne concernent que les achats de bois d'œuvre à usage résidentiel. Il est difficile, pour les propriétaires de petites scieries familiales et de terres forestières auprès desquels nous achetons nos traverses de chemin de fer et la fibre pour les poteaux destinés aux sociétés de services publics, d'obtenir des certifications de tiers. De plus, il n'est pas possible d'obtenir de certifications de tiers pour le bois d'œuvre vendu provenant de tenures gouvernementales. La somme des pourcentages n'arrivera pas à 100 %, étant donné que la plupart de nos fournisseurs de bois d'œuvre détiennent de nombreuses certifications. Le poids des produits en fin de vie recyclés ne concerne que les produits pour lesquels Stella-Jones s'est directement engagée à conclure des contrats d'achat de solutions de recyclage à la fin de la vie des produits avec le client et un tiers. Les produits de clients qui les recyclent de façon indépendante ne sont pas compris dans cette donnée.

# Index du contenu de la GRI et du SASB

## GRI 2 : Informations générales 2021

Élément d'information	Description	Éléments d'information 2025
<b>L'organisation et ses pratiques de divulgation</b>		
2-1	Détails sur l'organisation	Site Web de Stella-Jones
2-2	Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	Méthode de comptabilisation des données sur la performance de durabilité
2-3	Période, fréquence et point de contact du reporting	Méthode de comptabilisation des données sur la performance de durabilité
2-4	Reformulation d'informations	Méthode de comptabilisation des données sur la performance de durabilité
<b>Activités et travailleurs</b>		
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	Chaîne de valeur
2-7	Employés	Données sur la performance de durabilité
2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés	Stella-Jones emploie des travailleurs temporaires dans ses usines de fabrication. À l'heure actuelle, les données sur les employés temporaires ne sont pas présentées.
<b>Gouvernance</b>		
2-9	Structure et composition de la gouvernance	Gouvernance du développement durable chez Stella-Jones
2-10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	Circulaire de sollicitation de procurations par la direction de 2026
2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	Circulaire de sollicitation de procurations par la direction de 2026
2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	Gouvernance de la durabilité chez Stella-Jones
2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	Gouvernance de la durabilité chez Stella-Jones
2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	Gouvernance de la durabilité chez Stella-Jones
2-15	Conflits d'intérêts	Circulaire de sollicitation de procurations par la direction de 2026
2-16	Communication des préoccupations majeures	Procédures en matière de dénonciation

Élément d'information	Description	Éléments d'information 2025
<b>Gouvernance (suite)</b>		
2-17	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	Circulaire de sollicitation de procurations par la direction de 2026
2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	Circulaire de sollicitation de procurations par la direction de 2026
2-19	Politiques de rémunération	Circulaire de sollicitation de procurations par la direction de 2026
2-20	Processus de détermination de la rémunération	Circulaire de sollicitation de procurations par la direction de 2026
2-21	Ratio de rémunération totale annuelle	Données non présentées à l'heure actuelle
<b>Stratégie, politiques et pratiques</b>		
2-22	Déclaration sur la stratégie de durabilité	Rapport ESG 2022 - Notre stratégie ESG
2-23	Engagements en matière de politiques	Code de conduite professionnelle et de déontologie
2-24	Intégration des engagements en matière de politiques	Gouvernance de la durabilité chez Stella-Jones
2-25	Processus de remédiation des impacts négatifs	Procédures en matière de dénonciation
2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	Procédures en matière de dénonciation
2-27	Conformité aux lois et réglementations	Données sur la performance de durabilité
2-28	Adhésion à des associations	Les associations sectorielles suivantes figurent parmi celles au sein desquelles nous occupons des postes de gouvernance : • American Railway Engineering and Maintenance-Of-Way Association • American Wood Protection Association • Creosote Council • GoRail • Lake States Lumber Association • National Railroad Contractors Association • Pennsylvania Forest Products Association • Railway Tie Association • Real American Hardwood Promotion Coalition • Treated Wood Council
<b>Engagement des parties prenantes</b>		
2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes	Approche en matière d'importance relative
2-30	Conventions collectives	Donnée non présentée à l'heure actuelle

## Rapport d'assurance limitée d'un praticien indépendant – Émissions de gaz à effet de serre («GES») de Stella-Jones Inc.



Tél: 514-931-0841  
Fax: 514-931-9491  
www.bdo.ca

1000 Rue De La Gauchetière Ouest  
Bureau 400  
Montréal, QC H3B 4W5

### Rapport d'assurance limitée d'un praticien indépendant Émissions de gaz à effet de serre (GES) de Stella-Jones Inc.

Aux Administrateurs de Stella-Jones Inc.,

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée sur les indicateurs suivants pour l'année terminée le 31 décembre 2025, tels que rapportés dans le Rapport de durabilité 2025 (« déclaration GES ») :

- Scope 1 - Émissions de GES de 127 091 MT CO<sub>2</sub>eq à la page 29 de la déclaration GES ; et
- Scope 2 - Émissions de GES de 28 021 MT CO<sub>2</sub>eq à la page 29 de la déclaration GES (« indicateurs GES »).

#### Responsabilité de la direction à l'égard de la Déclaration GES

La direction de Stella-Jones Inc. est responsable de la préparation des indicateurs GES conformément au protocole GES pour la norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (édition révisée, 2015), tel qu'expliqué à la page 32 de la déclaration GES. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en œuvre et le maintien de contrôles internes pertinent pour la préparation des indicateurs GES qui sont exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur.

La quantification des émissions de gaz à effet de serre est soumise à une incertitude inhérente en raison des connaissances scientifiques incomplètes utilisées pour déterminer les facteurs d'émission et les valeurs nécessaires pour combiner les émissions de différents gaz.

#### Notre indépendance et notre gestion de la qualité

Nous avons respecté les règles de déontologie / code d'éthique applicables à la pratique de l'expertise comptable et liées aux missions d'assurance, émises par divers organismes professionnels comptables, qui reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence raisonnable, de confidentialité et de comportement professionnel.

Notre cabinet applique la norme canadienne de gestion de la qualité 1, qui exige que le cabinet conçoive, mette en œuvre et exploite un système de gestion de la qualité comprenant des politiques ou des procédures relatives au respect des exigences éthiques, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

#### Notre responsabilité

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion d'assurance limitée sur les mesures des GES en nous fondant sur les procédures que nous avons mises en œuvre et les preuves que nous avons obtenues. Nous avons réalisé notre mission d'assurance limitée conformément à la norme canadienne de missions de certification 3410, missions de certification des bilans de gaz à effet de serre (NICMC 3410), émise par le conseil des normes d'audit et de certification. Cette norme exige que nous planifions et réalisons cette mission afin d'obtenir une assurance limitée quant à l'absence d'inexactitudes significatives dans les indicateurs GES.

Une mission d'assurance limitée réalisée conformément à la norme NICMC 3410 consiste à évaluer la pertinence, dans les circonstances, de l'utilisation par Stella-Jones Inc. du protocole GES pour la norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (édition révisée, 2015) comme base pour la préparation des mesures des GES, l'évaluation des risques d'inexactitudes significatives dans les mesures des GES, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur, la réponse aux risques évalués si nécessaire dans les circonstances, et l'évaluation de la présentation globale des mesures des GES. Une

BDO Canada LLP, une société à responsabilité limitée canadienne, est membre de BDO International Limited, une société britannique à responsabilité limitée par garantie, et fait partie du réseau international BDO de cabinets membres indépendants.



mission d'assurance limitée a une portée nettement inférieure à celle d'une mission d'assurance raisonnable, tant en ce qui concerne les procédures d'évaluation des risques, y compris la compréhension du contrôle interne, que les procédures mises en œuvre en réponse aux risques évalués.

Les procédures que nous avons mises en œuvre reposaient sur notre jugement professionnel et comprenaient des demandes de renseignements, l'observation des processus mis en œuvre, l'inspection des documents, des procédures analytiques, l'évaluation de la pertinence des méthodes de quantification et des politiques de reporting, ainsi que la vérification ou le rapprochement avec les documents sous-jacents.

Compte tenu des circonstances de la mission, nous avons effectué les procédures suivantes, entre autres, dans le cadre de la mise en œuvre des procédures énumérées ci-dessus :

- Grâce à des demandes de renseignements, nous avons acquis une compréhension des contrôles et processus internes de Stella-Jones en ce qui concerne les données sur les émissions de GES liées aux indicateurs GES ;
- Nous avons évalué la méthodologie de Stella-Jones pour calculer les indicateurs GES en utilisant le protocole GES pour la norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (édition révisée, 2015) ; et
- Nous avons effectué certaines procédures de vérification, notamment des procédures analytiques de vérification relatives aux variations d'une année sur l'autre des données sur les émissions de GES liées aux indicateurs GES.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance limitée diffèrent, par leur nature et leur calendrier, de celles mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance raisonnable, et leur portée est moindre. Par conséquent, le niveau d'assurance obtenu dans le cadre d'une mission d'assurance limitée est nettement inférieur à celui qui aurait été obtenu si nous avions effectué une mission d'assurance raisonnable. Par conséquent, nous n'émettons pas d'opinion d'assurance raisonnable sur la question de savoir si les indicateurs GES ou la déclaration sur les GES de Stella-Jones Inc. ont été préparées, à tous égards importants, conformément à la norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (édition révisée, 2015).

#### Conclusion d'assurance limitée

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, rien n'a retenu notre attention qui nous porte à croire que les indicateurs GES de Stella-Jones Inc. pour l'année terminée le 31 décembre 2025 ne sont pas préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (édition révisée, 2015), tel qu'expliqué à la page 32 de la déclaration GES.

#### Restriction d'utilisation

Ce rapport a été préparé exclusivement pour Stella-Jones dans le but d'aider la direction à établir son rapport sur le développement durable. Les indicateurs GES sélectionnés peuvent ne pas convenir à d'autres fins et ne doivent pas être utilisés à d'autres fins. Notre rapport est destiné uniquement à Stella-Jones, et nous n'assumons aucune responsabilité envers des tiers en ce qui concerne notre rapport.

*BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP*

Comptables professionnels agréés  
CPA Auditeur, Permis d'expert-comptable No. A151826

Montréal, Québec  
Le 1 juin 2026

**Nous accueillons  
vos questions et vos  
commentaires sur notre  
Rapport de durabilité 2025.**

[sustainability@stella-jones.com](mailto:sustainability@stella-jones.com)  
[stella-jones.com](http://stella-jones.com)

